



Commission scolaire  
**des Patriotes**

## RAPPORT ANNUEL 2018-2019



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	5
1.1.	Message de la présidente et du directeur général .....	5
1.2.	Statistiques .....	7
1.3.	Écoles et centres de formation .....	8
1.4.	Territoire de la CSP .....	12
1.5.	Faits saillants.....	13
2.	Les élèves .....	17
2.1.	Rayonnement.....	17
3.	Le Conseil des commissaires .....	21
3.1.	Rôle du Conseil .....	21
3.2.	Membres du Conseil des commissaires du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ..	24
3.3.	Code d'éthique et de déontologie.....	26
3.4.	Principales décisions.....	26
4.	Les employés .....	33
4.1.	Statistiques .....	33
4.2.	Organigramme .....	33
4.3.	Niveau d'effectifs par catégorie d'emploi : 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019...	34
5.	Les outils de gouvernance.....	35
5.1.	La Vision et les Valeurs Patriotes.....	35
5.2.	Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	35
5.3.	Les projets éducatifs.....	36
6.	PEVR : Orientations et objectifs .....	37
6.1.	Les orientations du PEVR.....	37
6.1.1.	Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.....	37
6.1.2.	Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques ...	38
6.1.3.	Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire .....	38
6.1.4.	Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de CSP .....	39

6.1.5. Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.....	39
6.2. Les objectifs et les cibles .....	40
6.2.1. Objectif 1 : La diplomation et la qualification.....	40
6.2.2. Objectif 2 : L'équité .....	40
6.2.3. Objectif 3 : La maîtrise de la langue .....	43
6.2.4. Objectif 4 : Le cheminement scolaire .....	44
6.2.5. Objectif 5 : Le milieu de vie .....	45
7. Les résultats financiers.....	47
7.1. États financiers rapport annuel 2018-2019 .....	47
Annexes .....	51
Annexe 1 – Vision et Valeurs Patriotes.....	53
Annexe II – Procédure et statistiques du traitement des plaintes .....	55
Annexe III – Rapport annuel du protecteur de l'élève.....	57
Annexe IV – Contrats de service de 25 000 \$ et plus : 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019	75
Annexe V – Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics .....	77
Annexe VI – Plaintes liées au Plan de lutte contre l'intimidation et la violence .....	79

## I. INTRODUCTION

### I.I. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année scolaire 2018-2019 a été marquée par l'activation de notre Plan d'engagement vers la réussite *Tous Patriotes pour la réussite!* Ce plan stratégique fait des liens étroits entre les étapes qui caractérisent le parcours scolaire de l'élève, tout en mettant de l'avant la volonté et le besoin de mettre en œuvre les meilleures pratiques de même que l'importance d'avoir des milieux d'apprentissage ouverts, stimulants et sécuritaires.

Au-delà d'être un outil de gouvernance, il constitue un moteur qui mobilise et rallie l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) autour de notre projet commun, soit la réussite de nos élèves. Les premiers résultats de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) sont impressionnantes et témoignent bien de la cohérence, de la collaboration et de l'engagement qui règnent au sein de notre commission scolaire, et ce, pour l'atteinte du plein potentiel de chacun de nos élèves.

De plus, les directions et les membres du personnel de chacun de nos établissements ont élaboré en 2018-2019, avec la collaboration des parents et en cohérence avec notre PEVR, leur projet éducatif qui leur permettra de faire connaître à leur communauté éducative les orientations et les priorités d'action pour assurer la réussite éducative de tous leurs élèves.

Avec la mise en place de ces outils, nous nous sommes engagés sur la voie de l'amélioration continue et nous continuerons d'accroître nos capacités à offrir des services de qualité à nos élèves et à nos parents. Nous sommes fiers de constater l'ampleur et la qualité du travail réalisé par tous les acteurs de notre commission scolaire en collaboration avec les parents et nos nombreux autres partenaires. Car nous savons que toutes les personnes qui gravitent autour de nos élèves ont une influence sur ces derniers et contribuent grandement à leur développement et leur réussite.

Nous vous souhaitons une excellente lecture!

**HÉLÈNE ROBERGE**

Présidente

**LUC LAPOINTE**

Directeur général



## 1.2. STATISTIQUES

34 717 ÉLÈVES\*

- 22 239 élèves au préscolaire/ primaire (incluant les élèves du programme d'animation passe-partout)
- 11 356 élèves au secondaire
- 651 élèves\*\* en formation générale des adultes
- 471 élèves\*\* en formation professionnelle

\* Élèves au 30 septembre 2018

\*\* Équivalents temps plein

20 680 ÉLÈVES TRANSPORTÉS

- 182 autobus scolaires
- 10 minibus scolaires
- 163 berlines

68 ÉCOLES ET CENTRES DE FORMATION

- 55 écoles primaires et préscolaires
- 11 écoles secondaires
- 1 centre de formation des adultes
- 1 centre de formation professionnelle (incluant un service aux entreprises et à la communauté)

8 SERVICES EN SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

- Direction générale
- Service de l'organisation scolaire
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources financières
- Service des ressources humaines
- Service des ressources informatiques
- Service des ressources matérielles
- Service du secrétariat général et des communications

TERRITOIRE COUVRANT 21 MUNICIPALITÉS

76 BÂTIMENTS

### **I.3. ÉCOLES ET CENTRES DE FORMATION**

#### **ÉCOLES PRÉSCOLAIRES ET PRIMAIRES**

##### Beloeil

- École au Coeur-des-Monts
- École Jolivent
- École Le Petit-Bonheur
- École Le Tournesol
- École Saint-Mathieu

##### Boucherville

- École Antoine-Girouard
- École De La Broquerie
- École Les Jeunes Découvreurs
- École Louis-Hippolyte-Lafontaine
- École Paul-VI
- École Père-Marquette
- École Pierre-Boucher

##### Carignan

- École Carignan-Salières
- École du Parchemin

##### Chambly

- École De Bourgogne
- École de la Passerelle
- École De Salaberry
- École Jacques-De Chambly
- École Madeleine-Brousseau
- École Sainte-Marie

##### Contrecoeur

- École des Coeurs-Vaillants
- École Mère-Marie-Rose

##### McMasterville

- École La Farandole

Mont-Saint-Hilaire

- École Au-Fil-de-l'Eau
- École de l'Aquarelle
- École de la Pommeraie

Otterburn Park

- École Notre-Dame

Saint-Amable

- École de l'Envolée
- École de l'Odyssée
- École Le Rocher
- École Le Sablier

Saint-Antoine-sur-Richelieu

- École Georges-Étienne-Cartier

Saint-Basile-le-Grand

- École de la Chanterelle
- École de la Mosaïque
- École Jacques-Rocheleau-Saint-Basile

Saint-Bruno-de-Montarville

- École Albert-Schweitzer
- École De Montarville
- École Monseigneur-Gilles-Gervais

Saint-Charles-sur-Richelieu

- École Saint-Charles

Saint-Denis-sur-Richelieu

- École Saint-Denis

Saint-Jean-Baptiste

- École de l'Amitié

Saint-Marc-sur-Richelieu

- École des Trois-Temps

### Sainte-Julie

- École Arc-en-ciel
- École Aux-Quatre-Vents
- École du Grand-Chêne
- École Du Moulin
- École du Tourne-Vent
- École L'Arpège
- École Le Rucher

### Varennes

- École de la Source
- École du Carrousel
- École J.-P.-Labarre
- École La Roseraie
- École les Marguerite

### Verchères

- École Ludger-Duvernay

## ÉCOLES SECONDAIRES

### Beloeil

- École secondaire Polybel

### Boucherville

- École secondaire De Mortagne
- École orientante l'Impact

### Chambly

- École secondaire de Chambly
- École secondaire le Tremplin

### McMasterville

- École d'éducation internationale

### Mont-Saint-Hilaire

- École secondaire Ozias-Leduc

Saint-Amable

- École secondaire François-Williams

Saint-Bruno-de-Montarville

- École secondaire du Mont-Bruno

Sainte-Julie

- École secondaire du Grand-Coteau

Varennes

- École secondaire le Carrefour

CENTRES DE FORMATION

Beloeil, Boucherville, Chambly, McMasterville, Saint-Bruno-de-Montarville et Varennes

- Centre de formation du Richelieu

Sainte-Julie

- Centre de formation professionnelle des Patriotes
- Service aux entreprises et à la communauté

## 1.4. TERRITOIRE DE LA CSP



## **1.5. FAITS SAILLANTS**

### **Classement parmi les 300 meilleurs employeurs au canada pour une deuxième année consécutive**

La CSP a été nommée, pour une deuxième année consécutive, comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour 2019 selon le classement annuel des meilleurs employeurs du Canada du magazine américain Forbes, qui est basé sur la satisfaction des employés. En plus de s'être hissée au 32<sup>e</sup> rang, la CSP était la seule commission scolaire du Québec à s'être classée parmi les 300 employeurs identifiés.

#### **Tous Patriotes pour la réussite!**

L'année scolaire 2018-2019 a débuté en force avec l'entrée en vigueur du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) : *Tous Patriotes pour la réussite!* Ce plan stratégique est le résultat d'une vaste consultation menée auprès de tous les membres de la communauté CSP. Il assure la cohérence et l'engagement nécessaires à l'atteinte du plein potentiel de chacun des élèves de la CSP et devient à la fois un outil de planification et un outil d'aide à la décision.

En plus de tenir compte des attentes et préoccupations exprimées par la communauté, le PEVR met en lumière les enjeux de la CSP afin d'améliorer la réussite des élèves. Ainsi, il fait des liens étroits entre les étapes qui caractérisent le parcours scolaire de l'élève, tout en mettant de l'avant la volonté et le besoin de mettre en œuvre les meilleures pratiques de même que l'importance d'avoir des milieux d'apprentissage ouverts, stimulants et sécuritaires.

À l'occasion de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la CSP tenue le mardi 4 septembre 2018, la présidente, madame Hélène Roberge, a présenté le PEVR au public. Cette présentation a été diffusée en direct sur la page Facebook de la CSP. La version intégrale et la version sommaire du PEVR peuvent être consultées sur le site Web de la CSP sous la rubrique « Tous Patriotes pour la réussite! ».

Madame Roberge a remercié tous les employés, élèves, parents, commissaires et partenaires qui ont contribué à la réflexion ayant mené à la rédaction de ce nouveau PEVR.

#### **Projet pédagogique alternatif à l'école Le Rucher**

En plus de l'enseignement régulier offert aux élèves de son secteur, l'école primaire Le Rucher à Sainte-Julie a intégré à son offre un projet pédagogique alternatif accessible à l'ensemble des élèves du territoire de la CSP. Au total, 64 élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année ont fréquenté ce programme offert pour la première fois dans une école primaire de la CSP.

## **Une nouvelle école primaire et deux agrandissements d'école secondaire**

Le Conseil des commissaires de la CSP a décidé d'adresser, en septembre 2018, trois demandes d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de construire et d'agrandir des écoles. Ces demandes d'ajout d'espace concernaient deux projets d'agrandissement, l'un pour l'école secondaire de Chambly et l'autre pour l'école secondaire le Carrefour à Varennes, ainsi qu'une demande pour construire une nouvelle école primaire à Carignan.

Ces trois demandes ont été acceptées et annoncées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 17 juin 2019.

## **Scolarisation des élèves de l'éducation préscolaire des écoles De Bourgogne et Madeleine-Brousseau dès l'année scolaire 2019-2020**

En raison d'un manque d'espace à l'école Madeleine-Brousseau, le Conseil des commissaires de la CSP a décidé de modifier en novembre 2018 les lieux de scolarisation des élèves du préscolaire qui habitent les secteurs des écoles De Bourgogne et Madeleine-Brousseau, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020. Après avoir évalué différentes options, le Conseil a retenu de ne pas modifier le plan de répartition et de mettre en place les deux solutions suivantes pour favoriser la stabilité d'affectation de tous les élèves de Chambly et de réduire le nombre de transferts d'élèves de l'école Madeleine-Brousseau.

Ainsi, dès la rentrée 2019-2020, les élèves du préscolaire domiciliés sur le territoire de l'école Madeleine-Brousseau seront scolarisés à l'école de la Passerelle, soit l'école située à Chambly qui est dédiée uniquement à l'enseignement du préscolaire. Pour leur part, les élèves résidant sur le territoire de l'école De Bourgogne seront scolarisés à leur école de quartier à compter de l'année scolaire 2019-2020.

## **Cinquième édition du Salon Explo-carrières**

Organisée par l'équipe des conseillères d'orientation de la CSP, la cinquième édition du Salon Explo-carrières s'est tenue le 27 novembre 2018 à l'école secondaire De Mortagne à Boucherville. Plus de 70 exposants provenant d'établissements d'enseignement collégial, d'enseignement universitaire, de la formation professionnelle, ainsi que plusieurs organismes publics et communautaires étaient réunis sous un même toit pour rencontrer les visiteurs, répondre à leurs questions et faire connaître leur offre de service. Cet événement a accueilli plus de 1 200 visiteurs, principalement des parents et des élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire de l'ensemble du territoire de la CSP.

## **136 élèves ont reçu un prix de reconnaissance du Conseil des commissaires pour la persévérance**

À l'occasion des Journées de la persévérance scolaire 2019, les commissaires sont allés à la rencontre des jeunes, dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les centres de formation de la CSP, pour remettre un certificat aux récipiendaires qui se sont distingués par leur travail exceptionnel. Au total, 136 élèves, soit deux par établissement, ont été récompensés.

## **Nouvelle classe de préscolaire 4 ans temps plein à Saint-Jean-Baptiste**

La CSP a annoncé, en mars 2019, l'ajout d'une nouvelle classe de préscolaire 4 ans temps plein dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste à l'école de l'Amitié pour l'année scolaire 2019-2020. Cette classe est venue s'ajouter aux trois classes existantes de préscolaire 4 ans temps plein du territoire de la CSP, soit les deux classes de l'école Mère-Marie-Rose à Contrecœur et la classe de l'école Le Rocher à Saint-Amable.

## **Un psychologue à la CSP reçoit deux distinctions**

Le 25 octobre 2018, monsieur Mario Charest, psychologue à la CSP depuis 28 ans, recevait le Prix Richard Gagné 2018 de l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS) pour l'ensemble de ses réalisations professionnelles et sa personnalité inspirante. De plus, en avril 2019, une médaille de bronze de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec a été remise à monsieur Charest pour sa contribution à l'avancement de l'éducation publique.

Monsieur Charest est reconnu pour son savoir-être exceptionnel et son engagement auprès des élèves ayant des problèmes en santé mentale et représente une source d'inspiration pour toute la communauté éducative.

## **Bonification de l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé pour la rentrée 2019-2020**

En avril 2019, la CSP a annoncé l'ajout de classes d'enseignement spécialisé pour la rentrée 2019 afin d'améliorer son offre de service et de la rendre plus accessible aux élèves ayant des besoins particuliers. Plus précisément, ce sont 17 classes d'enseignement spécialisé qui ont été ajoutées aux classes déjà existantes, pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) du préscolaire, du primaire et du secondaire.

## **Inauguration de l'école primaire Le Rocher à Saint-Amable**

Les élèves et l'équipe de l'école Le Rocher ont inauguré, le 30 avril 2019, leur nouvel établissement scolaire. Cette quatrième école primaire à Saint-Amable permet d'accueillir les élèves répartis dans deux groupes de l'éducation préscolaire, douze groupes de l'enseignement primaire et un groupe de maternelle 4 ans.

## **Déploiement de l'offre de services de la CSP aux citoyens**

Le 29 mai 2019, la CSP a tenu un événement afin de présenter, en collaboration avec plusieurs de ses partenaires, les différents services qu'elle offre à ses citoyens et à ses familles en complément de sa mission éducative. Pour l'occasion, un grand nombre de commissaires, de maires, de conseillers municipaux et de représentants de différents organismes publics et communautaires œuvrant sur le territoire de la CSP étaient réunis.

## **Une équipe de la CSP a relevé le défi du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2019**

Pour la première fois, la CSP affichait ses couleurs avec une équipe officielle au 1 000 KM du Grand défi Pierre Lavoie. Plusieurs initiatives ont été déployées pour permettre à l'équipe de dépasser son objectif de financement de 15 000 \$. Sur les 21 000 \$ qui ont été amassés, plus de 10 000 \$ ont été remis aux écoles parrainées, soit l'école De La Broquerie (Boucherville) et l'école du Carrousel (Varennes), pour leur permettre de financer des projets en lien avec les saines habitudes de vie.

## **Le Centre de formation du Richelieu (CFR) est devenu le Centre d'éducation des adultes des Patriotes (CEAP)**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Centre de formation du Richelieu (CFR) affichait son nouveau nom et sa nouvelle identité visuelle pour devenir le Centre d'éducation des adultes des Patriotes (CEAP). Toujours fidèle à sa mission, le CEAP soutient l'apprentissage des élèves à travers une approche personnalisée, en les formant, les outillant et les qualifiant pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et compétents qui sauront s'engager dans la vie sociale, professionnelle et économique de leur milieu.

## 2. LES ÉLÈVES

### 2.1. RAYONNEMENT

Voici un aperçu des nombreux événements qui ont marqué la vie scolaire de la CSP en 2018-2019, événements que l'on retrouve également sur la page d'accueil du site Web de la CSP.

#### **Inauguration du banc de l'amitié à l'école Paul-VI**

Le 19 juin 2019, l'école Paul-VI à Boucherville inaugurait le banc de l'amitié. Initié par une école primaire en Pennsylvanie, le premier banc de l'amitié est né en Amérique du Nord en 2014 pour aider les enfants qui restaient seuls à la récréation. C'est ce qui a inspiré Charlie-Anne Boutet, une ancienne élève de l'école. Elle a pris la situation en main et a fait des démarches auprès de la direction de l'école et de la Ville de Boucherville afin que l'école ait un banc de l'amitié. Les élèves qui se sentent seuls ou tristes à l'occasion peuvent tout simplement s'asseoir sur ce banc pour que d'autres élèves ou un membre du personnel leur portent une attention particulière.

#### **Un vif succès pour la course de l'amitié de l'école Sainte-Marie**

Le 1<sup>er</sup> juin 2019 avait lieu la première édition de la Course de l'amitié à l'école Sainte-Marie à Chambly. Plus de 375 coureurs de tous âges se sont donné rendez-vous pour participer à cet événement qui visait à promouvoir les saines habitudes de vie et à amasser des fonds pour l'école. Les coureurs pouvaient choisir parmi différents parcours, soit 1,5 km, 3 km, 5,7 km ou 11,4 km.

#### **Un beau succès pour l'Expo-entrepreneuriat de l'école secondaire François-Williams**

La deuxième édition de l'Expo-entrepreneuriat de l'école secondaire François-Williams à Saint-Amable a eu lieu le 31 mai 2019. Les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire y présentaient leurs projets qui ont été réalisés dans le cadre du cours Projet intégrateur entrepreneurial. Cette exposition a été pour eux le couronnement de trois années d'effort, puisqu'ils ont appris à développer des projets d'entrepreneuriat depuis leur entrée au secondaire. Comme ce fut le cas l'an dernier, un des projets a remporté un prix à la finale locale du concours OSEntreprendre, ainsi que le prix Coup de cœur du public. Il s'agit de l'organisation d'un parcours à obstacles de 2,5 km, en équipe, pour tous les élèves de l'école.

### **Des honneurs en robotique pour l'école Sainte-Marie**

Le 31 mai 2019 avait lieu la compétition nationale de robotique organisée par Zone 01. Deux équipes de l'école Sainte-Marie à Chambly se sont qualifiées pour cette compétition qui regroupait des élèves de plusieurs provinces du Canada, dont l'Ontario, la Nouvelle Écosse et la Colombie-Britannique. Deux élèves de 6<sup>e</sup> année représentant l'école dans le défi de programmation « noir » ont terminé au premier rang lors de la compétition, ce qui a fait d'eux les nouveaux champions canadiens de robotique 2019 dans la catégorie junior 10-12 ans.

### **Le stage band de l'école secondaire Ozias-Leduc brille**

Après avoir reçu une mention OR lors du JazzFest des jeunes du Québec le 30 mars 2019 à l'école secondaire André-Laurendeau, le Stage Band de l'école secondaire Ozias-Leduc, située à Mont-Saint-Hilaire, a fièrement remporté la première place dans la catégorie Junior A Concentration lors du Festival des harmonies de Sherbrooke qui se tenait du 17 au 19 mai 2019 à l'Université de Sherbrooke.

### **L'école Au-Fil-de-l'Eau : école primaire par excellence**

L'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire a été nommée « L'école primaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu » lors du Gala du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) présenté le 31 mai 2019 à Québec.

### **Trois élèves performent à la Grande finale internationale de La Dictée P.G.L.**

C'est sous le thème « Des mots et des gestes pour l'avenir » qu'avait lieu le 19 mai 2019 la Grande finale internationale de La Dictée P.G.L. qui réunissait 77 finalistes de niveau primaire en provenance de cinq pays. Parmi ceux-ci, on comptait deux finalistes de la CSP : Mathis Turcotte de l'école Arc-en-ciel à Sainte-Julie et Océane Sarrazin de l'école de la Mosaïque à Saint-Basile-le-Grand. Les élèves gagnants de la finale de la dictée pour l'ordre d'enseignement secondaire ont également été dévoilés lors de l'événement. Julia Lam, élève de 1<sup>re</sup> secondaire à l'École d'éducation internationale à McMasterville, a remporté la troisième place.

### **La médaille d'or pour les « Pros de la Bro »**

Les tchouks-tchouks « Pros de la Bro » de l'école De La Broquerie à Boucherville ont remporté l'or au tournoi provincial de tchoukball qui a eu lieu le 5 mai 2019 à Montréal. Ils ont affronté des équipes très talentueuses et ont offert tout un spectacle avec des attrapés à couper le souffle et des tirs en suspension tout simplement sublimes!

## **La médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse pour cinq élèves de la CSP**

Le 28 avril, l'honorable J. Michel Doyon a remis à cinq élèves de la CSP la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, puisque ces derniers ont, par leur implication, démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, ou présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté. Il s'agit d'Anne Cormier de l'école secondaire Polybel, d'Arielle Gauthier de l'école secondaire du Grand-Coteau, de Lori Julien de l'école secondaire du Mont-Bruno, de Sabine Paquet de l'école secondaire le Carrefour et de Zachary St-Onge de l'École d'éducation internationale.

## **La CSP se démarque lors de la 21<sup>e</sup>édition du Défi OSEntreprendre**

Dans le cadre de la 21<sup>e</sup>édition du Défi OSEntreprendre, les écoles de la CSP ont présenté plusieurs projets dans le volet « Entrepreneuriat étudiant ». Ces projets ont permis de développer chez les élèves des qualités entrepreneuriales telles le leadership, la confiance en soi, le sens des responsabilités, la créativité et la solidarité. Parmi tous les projets présentés, un s'est distingué à l'échelon régional au gala du 24 avril 2019 qui a eu lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu.

## **Une ouverture sur la diversité avec les journées « Couleurs du Monde »**

Pour une deuxième année, l'école secondaire François-Williams à Saint-Amable a invité les élèves à ouvrir leurs horizons en mettant de l'avant la diversité sous toutes ses formes durant le mois de mars. Les journées « Couleurs du Monde » sont l'occasion de démontrer aux jeunes que le monde qui les entoure a plusieurs facettes en terme de diversité corporelle, culturelle ou sexuelle.

## **Un tout nouveau bar à salade à l'école Saint-Denis**

Le 21 mars 2019 a eu lieu à l'école Saint-Denis, à Saint-Denis-sur-Richelieu, le lancement du bar à salade. En continuité de l'initiative « Le choix santé », lancée il y a quelques années au service de garde l'Envol, les enfants peuvent bénéficier, un midi par semaine, d'un repas santé et équilibré contenant une proportion importante de fruits et de légumes frais majoritairement locaux.

## **Une classe plein air à l'école Arc-en-ciel**

Au cours de l'année scolaire, les élèves de l'école Arc-en-ciel à Sainte-Julie ont eu la chance de vivre un projet unique d'enseignement en plein air. En effet, chaque mercredi après-midi, ils se sont rendus au Parc national du Mont-Saint-Bruno, situé à quelques minutes de l'école, pour y faire divers apprentissages : de la lecture, de l'écriture, des sciences, des mathématiques et même des arts plastiques. Quoi de mieux que d'apprendre dans une salle de classe grandeur nature!

### **Un vent de changement dans la vie sportive de l'école le Carrefour**

Au cours de l'année, l'école secondaire le Carrefour à Varennes a adhéré puis affiché ses nouvelles intentions avec le programme sportif parascolaire « Les Celtes ». Plusieurs changements ainsi que de nouvelles approches ont été mis en place afin d'offrir aux élèves athlètes de l'école une qualité supérieure pour leur pratique sportive, un meilleur encadrement, des suivis et, bien sûr, de l'équipement sportif adéquat et sécuritaire.

### **Un immense succès pour la course au Coeur-des-Monts**

La Course au Coeur-des-Monts est un événement qui permet non seulement de véhiculer de saines habitudes de vie, mais également d'améliorer l'environnement dans lequel les élèves évoluent jour après jour pour ainsi les amener à apprécier davantage leur parcours scolaire. L'édition 2018 a permis d'amasser plus de 14 000 \$. Cette somme servira à l'installation de supports à vélos près de la cour d'école. La popularité grandissante de la course permet de viser un objectif de 20 000 \$ pour la prochaine édition.

### **Hausse fulgurante de participants au tournoi de mini-basketball de la ligue CSP**

La ligue de mini-basketball de la CSP a débuté sa cinquième saison avec un premier tournoi à l'école secondaire Polybel à Beloeil. Dix écoles primaires regroupant 39 équipes se sont affrontées dans plusieurs parties chaudement disputées. Tout près de 170 joueurs ont pris part à ce tournoi, ce qui constitue une hausse considérable cette année. Une vingtaine d'élèves arbitres faisant partie du projet particulier de basketball de l'école secondaire Polybel se sont retrouvés pour vivre leur passion en encadrant les élèves du primaire durant cette activité. Le tournoi fut un grand succès.

### **Des vélos-pupitres à l'école de l'Envolée**

Dans le but d'améliorer la réussite de certains élèves, deux campagnes de financement ont permis à l'école de l'Envolée à Saint-Amable de se doter d'un vélo-pupitre dans chacune de ses classes. Les membres du conseil d'établissement ont procédé à la distribution de ce nouveau mobilier pédagogique, à la très grande satisfaction des élèves qui ont un réel besoin de bouger. Il s'agit d'un investissement de près de 28 000 \$.

### **3. LE CONSEIL DES COMMISSAIRES**

#### **3.1. RÔLE DU CONSEIL**

Le Conseil détermine les grandes orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que privilégie la CSP. Il adopte les politiques de l'organisation, son budget et les règles de répartition des ressources entre les établissements.

La CSP est administrée par un Conseil des commissaires constitué d'une présidente élue par l'ensemble des électeurs du territoire, de 11 commissaires élus représentant chacune des circonscriptions de la CSP et de quatre commissaires-parents désignés par le Comité de parents et représentant les ordres d'enseignement primaire et secondaire ainsi que les élèves HDAA.

#### **SÉANCES PUBLIQUES**

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires de la CSP sont publiques et se tiennent le premier mardi de chaque mois (sauf en juillet, en janvier et durant la semaine de relâche scolaire) à la salle des 92 résolutions du 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

Ces séances se déroulent conformément aux *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires*, adoptées en 2008 et révisées en 2018.

Au total, le Conseil des commissaires a tenu 28 séances (ordinaires, en ajournement et de travail).

La liste des membres du Conseil des commissaires ainsi que leur rémunération se trouvent à la section 3.2 du présent rapport annuel.

#### **COMITÉ EXÉCUTIF (CEX)**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi qu'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'au moins un commissaire représentant du comité de parents. Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil des commissaires.

Membres du CEX :

- Hélène Roberge, présidente
- Alain Langlois, vice-président
- Isabel Godard, commissaire-parent
- Christian Huppé (jusqu'au 7 novembre 2018)
- Gaétan Marcil (jusqu'au 4 décembre 2018)

- Béatrice Ronvaux (à compter du 5 décembre 2018)
- Ronald Tremblay (à compter du 5 décembre 2018)

Au total, les membres du Comité exécutif ont tenu 16 séances (ordinaires, extraordinaires et en ajournement).

### **COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (CCT)**

Chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*.

Le mandat du Comité consultatif de transport des élèves de la CSP est de donner son avis sur toutes les questions sur lesquelles il doit se prononcer et sur toutes les questions que lui soumet la CSP.

Les membres du Comité consultatif de transport se sont réunis à trois reprises.

Commissaires membres du CCT :<sup>1</sup>

- Alain Langlois
- Gaétan Marcil

### **COMITÉS DE TRAVAIL**

**Comité de vérification (CV)** : suivi quant à l'audit relatif à la déclaration de clientèle par les services de garde, planification de l'audit des états financiers 2018-2019 et suivi quant aux observations et aux recommandations de l'auditeur indépendant.

Les membres du Comité de vérification se sont rencontrés à deux reprises.

Ce comité est composé des mêmes membres que le Comité exécutif.

**Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)** : recrutement du substitut au protecteur de l'élève ainsi que divers travaux en lien avec le PEVR et la révision d'écrits de gestion.

Membres du CGÉ :

- Hélène Roberge (présidente)
- Alain Langlois
- Philippe Guénette

---

<sup>1</sup> Autres membres du CCT : BEAUREGARD Marie-Claire (Direction d'école), BIENVENUE Yvon (Réseau de transport de Longueuil), CHAREST Manon (EXO – Couronne sud); GAZZÉ Ondine (Resp. services du transport et responsable du comité), GUAY Jean-François (Collège Saint-Hilaire), LAFLAMME Isabelle (Directrice générale adjointe), MENDES Patrick (Directeur général adjoint), PUNDZIUS Richard (Resp. services du transport), THORRES-CROS Sophie (Comité de parents)

- Jean-François Meilleur
- Normand Boisclair (commissaire-parent)

**Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires (CRHCC) :** développement du profil de compétences des cadres d'établissement, recrutement du directeur général, des directions générales adjointes et des directions de service, évaluation du rendement du directeur général ainsi qu'échanges en lien avec les dossiers suivants :

- Ententes locales pour le personnel enseignant et de soutien
- Campagne de recrutement sur les réseaux sociaux

Membres du CRHCC :

- Hélène Roberge (présidente)
- Alain Langlois (vice-président)
- Isabel Godard (commissaire-parent)
- Josée Bissonnette (jusqu'au 7 novembre 2018)
- Karyne Brossard (à compter du 6 février 2019)
- Ronald Tremblay
- Béatrice Ronvaux (substitut) (à compter du 6 février 2019)
- Carole Vigneault (substitut) (jusqu'au 7 novembre 2018)
- Sylvie Gorgeon (commissaire-parent substitut)

#### **COMITÉ PERMANENT D'ÉTUDES DES DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (CR)**

Lorsque toutes les avenues de règlement au niveau administratif ont été explorées, le Comité de révision entend l'élève ou le parent qui conteste une décision en déposant une demande de révision auprès du Conseil des commissaires, si cette décision qu'il conteste peut faire l'objet d'une telle demande (voir à ce sujet la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* disponible sur csp.ca).

Membres du CR :

- Valérie La Madeleine (responsable)
- Mélanie Demers
- Béatrice Ronvaux
- Sylvie Gorgeon (commissaire-parent)
- Karyne Brossard (responsable substitut)
- Philippe Guénette (substitut)
- Véronique Morel (substitut)
- Sylvette Russac-David (substitut)
- Ronald Tremblay (substitut)
- Jean-François Lortie (commissaire-parent substitut)
- Représentant de la direction générale

### 3.2. MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019

Nom des commissaires	Circonscription	Fonction	Comité exécutif	Arrivée /départ	Montant versé
BISSONNETTE, Josée	11	Commissaire		Jusqu'au 7 nov. 2018	3 228,44 \$
BOISCLAIR, Normand		Commissaire-parent (additionnel)			8 565,50 \$
BROSSARD, Karyne	11	Commissaire		Depuis le 4 déc. 2018	4 918,47 \$
DEMERS, Mélanie	9	Commissaire		Depuis le 4 déc. 2018	5 282,17 \$
GODARD, Isabel		Commissaire-parent représentant le secondaire	Membre		10 991,01 \$
GORGEOON, Sylvie		Commissaire-parent représentant le primaire			8 633,74 \$
GUÉNETTE, Philippe	4	Commissaire			8 965,59 \$
HUPPÉ, Christian	9	Commissaire	Membre (jusqu'au 7 nov. 2018)	Jusqu'au 7 nov. 2018	3 212,55 \$
LA MADELEINE, Valérie	5	Commissaire			8 656,78 \$
LANGLOIS, Alain	10	Vice-président	Vice-président		16 943,69 \$
LORTIE, Jean François		Commissaire-parent représentant les élèves HDAA			8 537,43 \$

<b>Nom des commissaires</b>	<b>Circonscription</b>	<b>Fonction</b>	<b>Comité exécutif</b>	<b>Arrivée /départ</b>	<b>Montant versé</b>
MARCIL, Gaétan	3	Commissaire	Membre (jusqu'au 4 déc. 2018)		9 534,02
MEILLEUR, Jean-François	2	Commissaire			8 459,43 \$
MOREL, Veronique	7	Commissaire			8 428,76 \$
ROBERGE, Hélène		Présidente	Présidente		44 788,90 \$
RONVAUX, Béatrice	6	Commissaire	Membre (depuis le 5 déc. 2018)		9 145,48 \$
RUSSAC- DAVID, Sylvette	8	Commissaire		Depuis le 4 déc. 2018	4 859,87 \$
TREMBLAY, Ronald	1	Commissaire	Membre (depuis le 5 déc. 2018)		10 636,61 \$
VIGNEAULT, Carole	8	Commissaire		Jusqu'au 7 nov. 2018	3 228,44 \$
<b>Total</b>					<b>187 016,88 \$</b>

### **3.3. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires a adopté un Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSP. Celui-ci établit les principes éthiques et les règles déontologiques applicables à l'ensemble de ses membres et auxquels ils sont soumis en tout temps, notamment lors d'une séance publique, d'un huis clos, d'une séance de travail et d'une activité de représentation.

Aucune plainte n'a été soumise au responsable de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSP au cours de l'année 2018-2019.

Ce [code](#) est disponible sur le site Web de la CSP.

### **3.4. PRINCIPALES DÉCISIONS**

#### **NOMINATIONS**

##### **Commissaires**

Les membres du Conseil ont procédé à la nomination de trois commissaires pour les postes laissés vacants en novembre dans trois circonscriptions, soit :

- Sylvette Russac-David, pour la circonscription n° 8, Saint-Bruno-de-Montarville;
- Mélanie Demers, pour la circonscription n° 9, Chamby; et
- Karyne Brossard, pour la circonscription n° 11, une partie de Boucherville.

Ces nominations font suite au processus d'appel de candidatures qui s'est tenu du 15 octobre au 9 novembre 2018 et au cours duquel 27 personnes avaient déposé leur candidature.

##### **Directeur général**

Pour faire suite au départ à la retraite de monsieur Joseph Atalla, le Conseil a procédé à la nomination de monsieur Luc Lapointe à titre de directeur général à compter du 22 décembre 2018. Monsieur Lapointe était directeur général adjoint depuis 2011, après avoir œuvré au sein des écoles de la CSP pendant huit ans.

##### **Directrices générales adjointes**

Le 19 décembre 2018, mesdames Isabelle Laflamme et Annie De Noury ont été nommées directrices générales adjointes.

- Madame Isabelle Laflamme est entrée en fonction le 14 janvier 2019 afin de remplacer monsieur Luc Lapointe qui a été nommé à titre de directeur général à compter du 22 décembre 2018. Madame Laflamme était directrice du Centre de formation professionnelle des Patriotes.

- Madame Annie De Noury est entrée en fonction le 25 février 2019 pour faire suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur Patrick Mendes. Madame De Noury était directrice du Service des ressources éducatives.

### **Directrice du Service des ressources éducatives**

Les membres du Conseil ont nommé madame Nathalie Mc Duff au poste de directrice du Service des ressources éducatives le 18 mars 2019, en remplacement de madame Annie De Noury qui a été nommée directrice générale adjointe. Madame Mc Duff était directrice de l'école secondaire François-Williams à Saint-Amable.

### **Coordonnateurs sectoriel de la gestion des incidents**

Les membres du Conseil ont désigné messieurs Sylvain Deschênes et Jonathan Lemieux, régisseurs au Service des ressources informatiques de la CSP, afin d'exercer la fonction de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

Messieurs Deschênes et Lemieux représentent la CSP en matière de gestion des incidents auprès du Dirigeant réseau de l'information (DRI) nommé par le MEES.

### **Protecteur de l'élève (substitut)**

Maître Amélie Lavigne a été nommée à la fonction de substitut au Protecteur de l'élève du 26 juin 2019 au 30 juin 2023.

## **CONSEIL DES COMMISSAIRES**

### **Structure de rémunération 2018-2019**

La structure de la rémunération des commissaires pour l'année 2018-2019 a été adoptée. La rémunération de chaque commissaire est indiquée à la section 3.2 du présent rapport annuel.

### **Modification à la Loi de l'impôt sur le revenu**

Le Conseil a résolu de demander au ministre des Finances, monsieur Bill Morneau, de modifier les dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin que les nouvelles dispositions, prévoyant que la rémunération des élus est imposable à 100 %, ne soient pas applicables aux élus scolaires. Une copie de cette résolution a été transmise au ministère des Finances du Canada, à l'Agence du revenu du Canada, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux députés fédéraux du territoire de la CSP.

### **Rapport annuel 2017-2018**

La présidente du Conseil des commissaires, madame Hélène Roberge, a présenté à la population le rapport annuel 2017-2018 de la CSP à l'occasion de la séance du 5 février 2019.

## **Rapport annuel de la protectrice de l'élève 2017-2018**

La Protectrice de l'élève, madame Sofia Jabrane, a présenté son rapport annuel 2017-2018. Celui-ci est joint au rapport annuel 2017-2018 de la CSP à l'annexe II.

## **Plan de reddition de comptes 2019-2020 à 2021-2022**

Le Plan de reddition de comptes 2019-2020 à 2021-2022 a été adopté. Tenant compte des redditions de comptes prévues et rendues obligatoires par diverses lois, dont la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan comporte les redditions de comptes nécessaires au Conseil des commissaires sur notamment les diverses politiques qu'il a adoptées et les pouvoirs qu'il a délégués.

## **POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**

### **Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves**

Les membres du Conseil ont également résolu de maintenir en vigueur la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves adoptée le 5 décembre 2017 et qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en soit supprimé la référence à sa révision annuelle.

Cette politique ne fait plus l'objet d'une révision annuelle, mais demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une révision soit nécessaire. Les membres du Conseil se penchent annuellement, lors d'une séance de travail, sur la nécessité de réviser ou non la Politique relative à l'admission et à l'inscription, et demeurent à l'écoute des commentaires pouvant être formulés au sujet de son contenu.

### **Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public**

La *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public* a été adoptée afin que celle-ci soit effective à compter du 25 mai 2019.

La CSP s'est dotée d'une telle procédure afin de se conformer à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, qui est entré en vigueur le 25 mai 2019.

### **Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles**

Les membres du Conseil ont adopté la *Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles*, afin que celle-ci soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Politique relative aux services aux dîneurs**

La *Politique relative aux services aux dîneurs* a été révisée. Les modifications portent sur les montants facturés pour le service aux dîneurs, au primaire et au secondaire, à compter de l'année scolaire 2019-2020.

## **ORGANISATION SCOLAIRE**

### **Organisation scolaire à Carignan et Chambly**

Le Conseil a formé un comité de travail qui s'est penché sur l'organisation scolaire des écoles primaires de Carignan et de Chambly, particulièrement sur le nombre de transferts d'élèves à l'école Madeleine-Brousseau en vue de trouver des pistes de solution et d'émettre une recommandation au Conseil.

Les membres du Conseil ont donné suite à la recommandation de ce comité qui proposait de maintenir le statu quo quant au plan de répartition des élèves dans les écoles primaires de ce secteur, mais de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le nombre de transferts d'élèves, principalement à l'école Madeleine-Brousseau. Ainsi, pour la rentrée 2019-2020, il a été décidé de :

- scolariser les élèves de l'éducation préscolaire du secteur de l'école Madeleine-Brousseau à l'école de la Passerelle;
- scolariser les élèves de l'éducation préscolaire du secteur de l'école De Bourgogne à cette école plutôt qu'à l'école de la Passerelle.

### **Nom de la nouvelle école primaire à Saint-Amable**

À la suite d'une démarche réalisée auprès des élèves, du personnel de l'école et du milieu, et à la suite de la recommandation du conseil d'établissement, la nouvelle école primaire de Saint-Amable a été nommée Le Rocher.

### **Répartition des immeubles et actes d'établissement**

Le plan triennal de répartition des immeubles pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022, de même que le projet de liste des écoles et des centres 2019-2020 ont été adoptés.

Le Conseil a également adopté les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020.

## **RESSOURCES ÉDUCATIVES**

### **Offre de services en classe d'enseignement spécialisé aux élèves HDAA**

L'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves HDAA pour l'année 2019-2020 a été adoptée.

## **RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **Encadrements financiers**

Les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers modifiés pour l'année scolaire 2018-2019 et les encadrements financiers pour 2019-2020.

### **États financiers 2017-2018**

Le Conseil des commissaires a reçu les états financiers de la CSP pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Ces états financiers ont été audités par l'auditeur indépendant Brunet Roy Dubé, CPA, S.E.N.C.R.L.

### **Budgets**

Le Conseil des commissaires a adopté les budgets des écoles primaires et secondaires ainsi que ceux du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2019-2020.

Le budget global pour l'année 2019-2020 prévoyant des dépenses de 389 880 691 \$ a été adopté.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Plan d'effectifs**

Les membres du Conseil ont adopté une nouvelle structure administrative relative aux emplois de cadre et apporté des modifications au plan d'effectif du personnel d'encadrement dans les établissements.

## **RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **Agrandissements de deux écoles secondaires et construction d'une école primaire**

Le Conseil a résolu de demander au MEES les ajouts d'espace suivants : les agrandissements de l'école secondaire de Chambly et de l'école secondaire le Carrefour à Varennes ainsi que la construction d'une école primaire à Carignan.

### **Entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire**

Les membres du Conseil des commissaires ont mandaté le Service des ressources matérielles afin de procéder aux démarches permettant la signature d'une entente qui reprend au bénéfice de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, les droits de la Ville de Mont-Saint-Hilaire quant au maintien de l'antenne relais déjà installée sur le toit de l'école primaire de la Pommeraie.

Précisons qu'une entente avait été conclue avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire en août 2017, afin de permettre l'installation d'une antenne permettant de faciliter les communications entre les différents intervenants ainsi qu'avec le service 911.

## **Entente avec la Ville de Boucherville**

Le Service des ressources matérielles a été mandaté par le Conseil afin de signer un protocole d'entente autorisant la Ville de Boucherville à utiliser gratuitement l'auditorium de l'école secondaire De Mortagne à raison de dix périodes par année pour une durée de cinq années.

Ce protocole fait suite à un don consenti par la Ville de Boucherville afin de financer en partie la réfection de l'auditorium.

## **Préscolaire 4 ans**

Des amendements concernant l'ajout de classes de préscolaire 4 ans aux demandes d'allocation ont été déposés au MEES pour les projets suivants :

- construction de la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire;
- agrandissement de l'école des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur;
- construction d'une nouvelle école primaire à Carignan.

## **Acquisition de deux immeubles**

En vue d'acquérir un immeuble adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau et un autre adjacent à l'école de l'Envolée, le Conseil a mandaté le directeur du Service des ressources matérielles pour qu'il négocie avec les propriétaires de ces deux immeubles afin d'en arriver à une entente favorable pour la CSP.



## 4. LES EMPLOYÉS

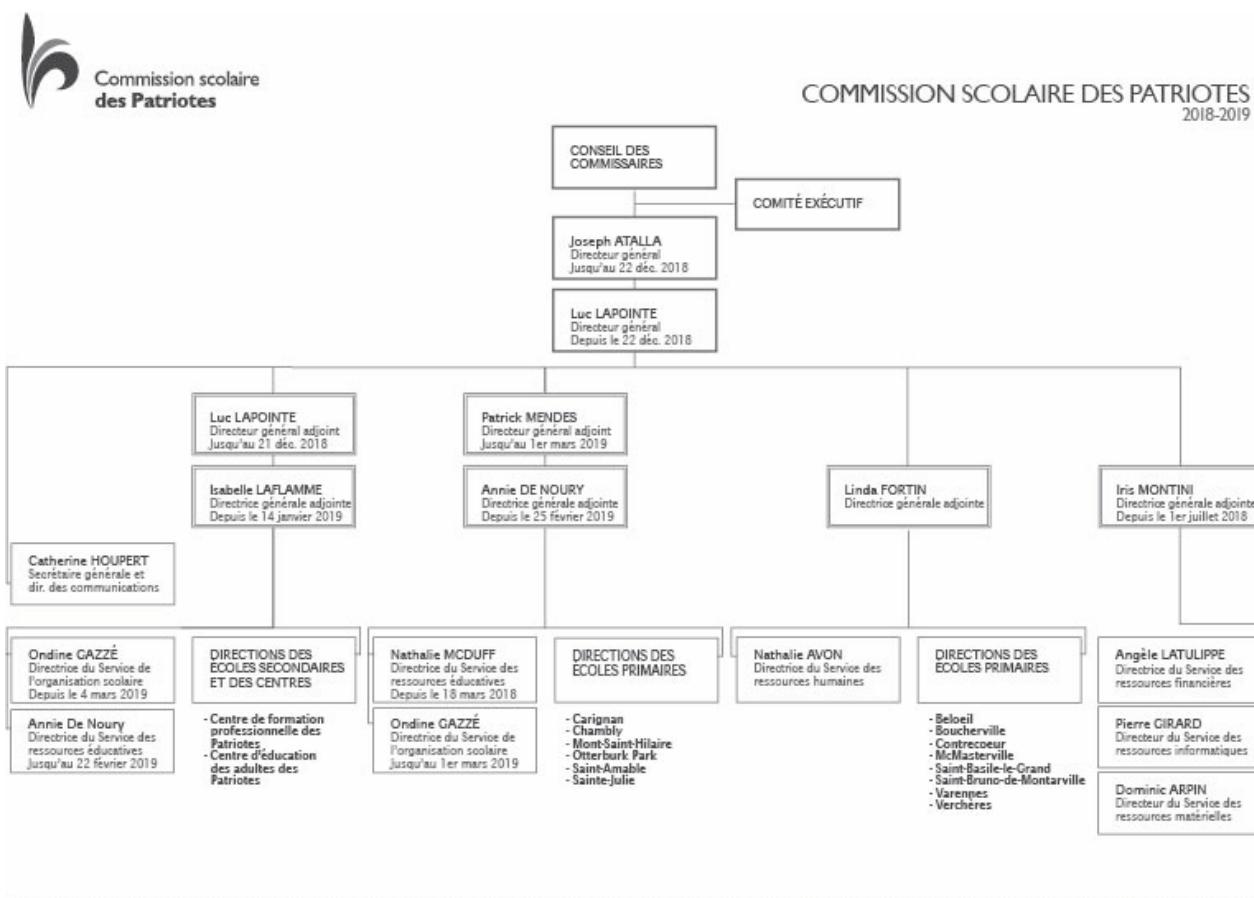
### 4.1. STATISTIQUES

6 116 EMPLOYÉS\*

- 3 235 enseignants (52,9 %)
- 1 498 employés de soutien (24,5 %)
- 213 professionnels (3,5 %)
- 187 directeurs, directeurs adjoints d'établissement et cadres (3,1 %)
- 983 surnuméraires (16,1 %)

\* incluant toutes les catégories de statuts d'employés au cours de l'année 2018-2019

### 4.2. ORGANIGRAMME



Organigramme de la Commission scolaire des Patriotes

#### **4.3. NIVEAU D'EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la CSP doit rendre compte de l'état de ses effectifs en heures travaillées par catégorie d'emploi.

Cible 2018-2019 : pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, le nombre total d'heures rémunérées ne doit pas excéder la cible établie par le MEES qui correspond à 6 166 504,34 heures rémunérées.

##### **HEURES RÉMUNÉRÉES ET NOMBRE D'EMPLOYÉS\* PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL**

<b>1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019</b>	
<b>Personnel d'encadrement</b>	344 809,33 h 189 employés
<b>Personnel professionnel</b>	331 545,55 h 225 employés
<b>Personnel enseignant</b>	3 479 737,06 h 3 783 employés
<b>Personnel de bureau, Technicien et assimilé</b>	2 120 850,29 h 2 443 employés
<b>Ouvriers, personnel d'entretien et de service</b>	234 441,47 h 147 employés
<b>Total</b>	<b>6 511 383,70 h</b> <b>6 787 employés</b>

\*Source CSP

Le nombre d'heures rémunérées pour la période 2018-2019 par rapport à la cible représente une variation à la hausse de 5,59 %.

Cette augmentation s'explique principalement par le cumul de la hausse du nombre d'élèves sur trois années consécutives, soit un total de 1 730 élèves de plus\*\* (5,3 % d'augmentation par rapport à 2015-2016). En raison des obligations liées aux ratios d'élèves par enseignant et par éducateur en service de garde, l'augmentation du nombre d'élèves a un effet direct sur le nombre d'heures rémunérées.

Pour répondre à cette croissance d'élèves, une nouvelle école primaire a ouvert ses portes à la rentrée 2018-2019 à Saint-Amable. De plus, il faut considérer l'ajout de nouvelles mesures d'investissement en éducation du gouvernement du Québec pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les écoles, soit des techniciens en éducation spécialisé, des professionnels et des enseignants, et pour l'ouverture d'une troisième classe de préscolaire 4 ans à temps plein.

\*\*Élèves au 30 septembre par rapport à l'année précédente en 2016, 2017 et 2018

## 5. LES OUTILS DE GOUVERNANCE

### 5.1. LA VISION ET LES VALEURS PATRIOTES

S'inspirant de la culture organisationnelle de la CSP, l'énoncé de vision et l'énoncé de valeurs ont été rédigés en s'appuyant sur les commentaires recueillis auprès des personnes qui ont pris part à une démarche de consultation menée en 2016-2017.

Adoptées par le Conseil des commissaires le 6 juin 2017, la Vision et les Valeurs Patriotes reposent sur les assises suivantes :

- Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel
- Évoluer de façon continue, notamment par des stratégies d'amélioration collaboratives
- S'appuyer sur des processus et des pratiques probantes
- Soutenir l'engagement parental
- Être un milieu ouvert, inclusif et stimulant propice à la collaboration et la communication

La version complète de la Vision et les Valeurs Patriotes se trouve à l'annexe I du présent rapport annuel ainsi que sur le site Web de la CSP.

### 5.2. LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Le PEVR 2018-2022 de la CSP est le résultat d'une vaste consultation menée auprès de tous les membres de la communauté CSP.

Dans cet esprit, le PEVR a été rédigé en portant un regard, non seulement sur la situation des élèves à la fin de leur parcours, mais en identifiant des zones de performance et de vulnérabilité rencontrées tout au long de leur cheminement scolaire.

Intitulé *Tous Patriotes pour la réussite!*, le PEVR constitue donc un outil de gouvernance amélioré devenant à la fois un outil de planification et un outil d'aide à la décision. Il fait connaître les engagements des membres de l'équipe de la CSP visant à améliorer la réussite des élèves tout en définissant et en orientant les priorités d'action de l'organisation.

Le PEVR est soutenu par quatre assises fondamentales, soit la mission, la vision et les valeurs de l'organisation ainsi que par des orientations et des objectifs en cohérence avec la *Politique de la réussite éducative* du MEES. Les initiatives réalisées, ou en cours de réalisation, et liées aux orientations, de même que les résultats obtenus en fonction des objectifs du PEVR sont présentés à section 6.

Tous les détails liés à la démarche de collaboration qui a mené à l'élaboration du PEVR, ainsi que le document complet de ce plan et de son sommaire sont disponibles sur csp.ca sous la rubrique *Tous Patriotes pour la réussite!*

### **5.3. LES PROJETS ÉDUCATIFS**

Chaque école et chaque centre de formation a élaboré son projet éducatif au cours de l'année 2018-2019. En cohérence avec le PEVR de la CSP, *Tous Patriotes pour la réussite!*, les établissements scolaires ont fait appel à la collaboration des différents acteurs de leur milieu pour définir leur projet éducatif qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Cet outil de gouvernance stratégique permet à chaque établissement de définir et de faire connaître à sa communauté éducative ses enjeux, ses orientations, ses priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves. Résultant d'un consensus, le projet éducatif traduit les caractéristiques, les besoins ainsi que les attentes formulées par son milieu.

Enfin, chaque établissement scolaire rend public son projet éducatif sur son site Web.

## 6. PEVR : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### 6.1. LES ORIENTATIONS DU PEVR

Fondé sur l'idéal souhaité pour l'organisation et ancré dans les valeurs qui la feront évoluer vers sa vision, le PEVR repose sur trois orientations issues de la Vision Patriotes. Afin d'appuyer la mise en œuvre du PEVR, le Plan opérationnel vient détailler des initiatives dont le déploiement s'étalera de 2018 à 2022.

Le Plan opérationnel 2018-2022 est disponible sur csp.ca sous la rubrique *Tous Patriotes pour la réussite!*

#### ORIENTATION PRINCIPALE

##### 6.1.1. Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

###### Initiatives réalisées

- Ajout de paramètres introduisant le critère de la réussite scolaire des élèves dans les milieux ciblés ou pour les élèves visés par l'objectif d'équité (Objectif 2), pour la répartition de certaines ressources.
- Ajout de 76 postes équivalent temps plein, notamment par l'augmentation du nombre d'orthopédagogues ainsi que du nombre de ressources professionnelles et de soutien dans les établissements, en cohérence avec la capacité réelle de déployer et de réaliser certaines initiatives.

###### Initiatives en cours de réalisation

- Recension des meilleures pratiques de prévention et d'intervention au sein des écoles pour le dépistage des élèves au préscolaire dans les écoles où la réussite est à risque, en plus des informations fournies par le programme Ribambelle.
- Élaboration de tableaux de bord pour suivre les indicateurs des objectifs liés à la diplomation, l'équité, la maîtrise de la langue et le milieu de vie.
- Mise en place d'un processus et d'outils communs à toutes les écoles secondaires afin de suivre systématiquement et de façon personnalisée, tous les élèves du 2<sup>e</sup> cycle qui ont quitté sans avoir obtenu une qualification ou un diplôme d'études secondaires.
- Projet pilote mené avec des enseignants de classe d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif afin de produire un rapport documentant la pratique actuelle et les améliorations réalisées.
- Déploiement de comités, dans chacun des huit secteurs de la CSP, formés d'enseignants et de directions pour soutenir la réussite des élèves lors de la transitions académique primaire-secondaire en français ou en mathématique.
- Mise en œuvre d'un suivi personnalisé pour les élèves débutant leur secondaire avec un plan d'intervention ou étant âgé de 13 ans et plus.

## **ORIENTATIONS EN APPUI**

### **6.1.2. Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques**

#### **Initiatives réalisées**

- Élaboration d'un premier cadre de référence pour la supervision et le développement professionnel du personnel cadre.
- Élaboration d'un référentiel pour les enseignants de la CSP prenant en considération les principaux encadrements ministériels et présentant différentes pratiques efficaces en enseignement, en évaluation et en gestion de classe.

#### **Initiatives en cours de réalisation**

- Modification de l'offre de soutien du Services des ressources éducatives afin qu'elle prévoie un soutien des équipes-écoles orienté sur les stratégies universelles efficaces impliquant la présence d'approches collaboratives au sein des écoles.
- Révision du programme d'insertion professionnelle des cadres complétée et élaboration d'un plan de formation continue en cours.
- Participation des directions d'établissement et des gestionnaires à des communautés de pratiques visant l'apprentissage et le développement des compétences de leadership afin de mettre en œuvre des approches collaboratives au sein des écoles et des services.
- Accompagnement des directions d'établissement dans l'élaboration de leur projet éducatif respectif en fonction du développement des approches collaboratives.
- Mise en place d'un comité de travail afin de diminuer la tâche administrative des directions d'établissement et d'augmenter ainsi le temps disponible pour leurs responsabilités pédagogiques.

### **6.1.3. Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire**

#### **Initiatives réalisées**

- Formation offerte à tous les cadres sur l'importance et les conséquences de l'incivilité au travail et visant à les soutenir par l'adoption de meilleures pratiques de prévention et d'intervention.
- Réalisation de l'audit complet de l'ensemble des immeubles du parc immobilier de la CSP. Un schéma visuel de l'état de chaque immeuble a été produit à la suite de cet audit.
- Formation sur la bienveillance offerte aux directions d'établissement traitant de données probantes en matière d'enseignement explicite des comportements et s'inscrivant dans une perspective d'amélioration des résultats des élèves.

#### **Initiatives en cours de réalisation**

- Mise en place d'une table de concertation entre la CSP et ses partenaires pour documenter les services offerts de part et d'autre aux parents d'enfants d'âge préscolaire dans les milieux à risque. La production d'un état de situation

- documentant les services offerts et la bonification du formulaire d'inscription est en cours de réalisation.
- Élaboration d'une formation sur la présence au travail destinée aux cadres en vue d'améliorer la compréhension des enjeux de leur rôle et de leurs responsabilités dans la gestion de l'environnement en amont des situations pouvant entraîner une absence au travail et également de l'environnement relatif au retour au travail à la suite d'une absence prolongée.
  - Formation sur l'approche-client offerte à une partie du personnel des services administratifs et à venir en 2019-2020 pour le reste du personnel.
  - Déploiement d'un programme de reconnaissance du personnel pour souligner les réussites inspirantes des employés. La période de mise en candidature s'est tenue du 11 mars au 28 juin 2019.

## ORIENTATIONS NATIONALES

### 6.1.4. Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de CSP

#### Initiatives prévues au Plan opérationnel 2018-2022

- Déploiement en cours du projet « Un dictionnaire, une famille » au sein des écoles situées dans les milieux à risque.
- Mise en place de l'« Escouade réussite » des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) auprès des milieux identifiés situés loin des centres de formation.

### 6.1.5. Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour

#### Initiative prévue au Plan opérationnel 2018-2022

- Poursuite de la mise en place d'opportunités variées pour les élèves d'être physiquement actifs à l'école pendant au moins 60 minutes par jour, conformément aux conditions relatives à l'utilisation de l'allocation de la mesure *À l'école, on bouge*, pour les écoles qui en bénéficient.

## 6.2. LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

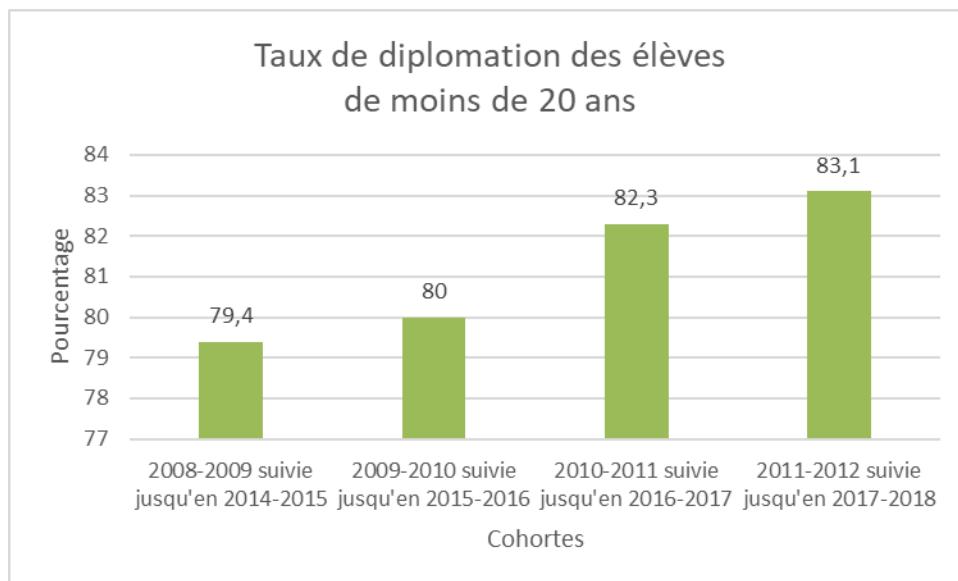
Le PEVR vient créer des liens étroits entre les étapes qui caractérisent le parcours scolaire de l'élève et les objectifs de réussite, de diplomation et de qualification, notamment ceux en lien avec la réduction des écarts pour certains groupes d'élèves. Il met de l'avant la volonté et le besoin de mettre en œuvre les meilleures pratiques de même que l'importance d'avoir des milieux d'apprentissage ouverts, stimulants et sécuritaires. À travers cinq objectifs, il assure la cohérence et l'engagement nécessaires à l'atteinte du plein potentiel de chacun des élèves de la CSP.

### 6.2.1. Objectif 1 : La diplomation et la qualification

Porter à 90 %, d'ici 2030, la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).

#### Améliorer la diplomation et la qualification des élèves de moins de 20 ans

La cible intermédiaire de 2022 vise les élèves qui ont débuté leur secondaire en 2015-2016. Pour la CSP, cette cible est de porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.



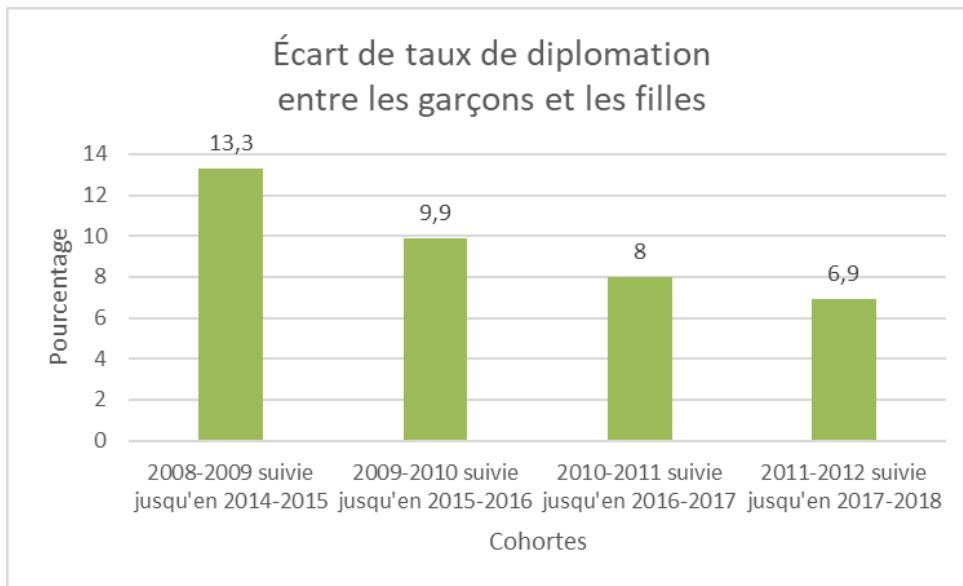
Source : MEES, Rapport, Taux de diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, Éditions 2017 et 2018

### 6.2.2. Objectif 2 : L'équité

Réduire de moitié, d'ici 2030, les écarts de réussite entre les groupes d'élèves les plus vulnérables et les autres élèves pour l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans. Les groupes d'élèves où sont observés les écarts les plus significatifs sont les garçons, les élèves HDAA, les élèves des milieux défavorisés et les élèves immigrants de première génération.

## Réduire les iniquités entre les garçons et les filles

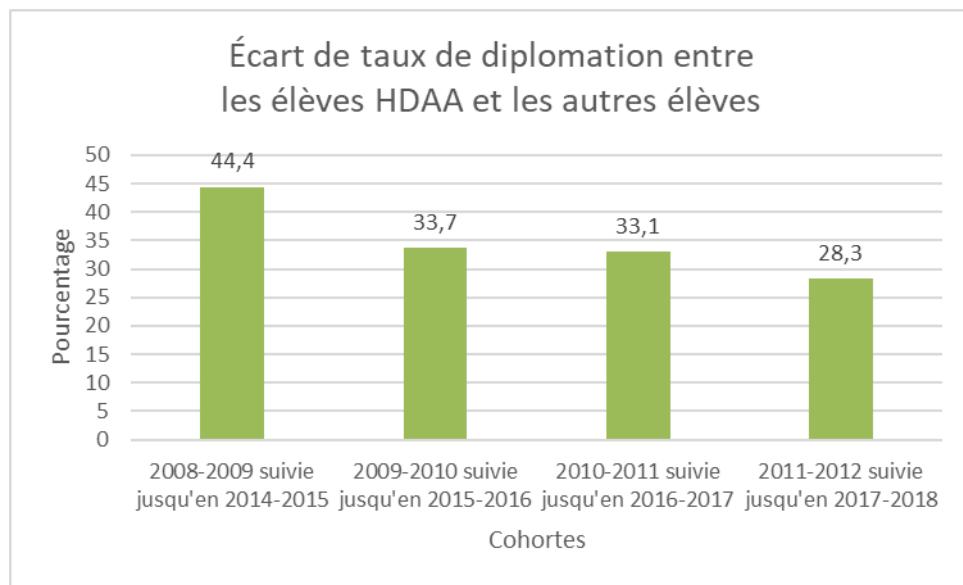
L'écart entre le taux de diplomation des garçons et des filles était de 13,3 % à la CSP pour la cohorte qui a débuté en 2008-2009. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est de réduire cet écart à 6,5 %.



Source : MEES, Rapport, Taux de diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, Éditions 2017 et 2018

## Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves

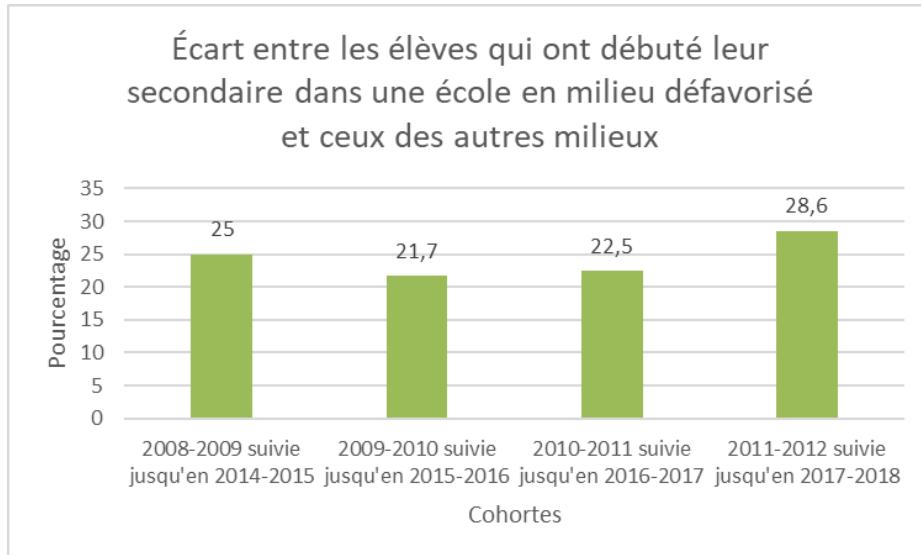
L'écart entre le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves réguliers était de 44,4 % à la CSP pour la cohorte ayant débuté en 2008-2009. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est de réduire cet écart à 26 %.



Source : MEES - Indicateurs et statistiques de la CSP, Charlemagne consulté le 5 décembre 2019

## Réduire les iniquités entre les élèves qui ont débuté leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et ceux des autres milieux

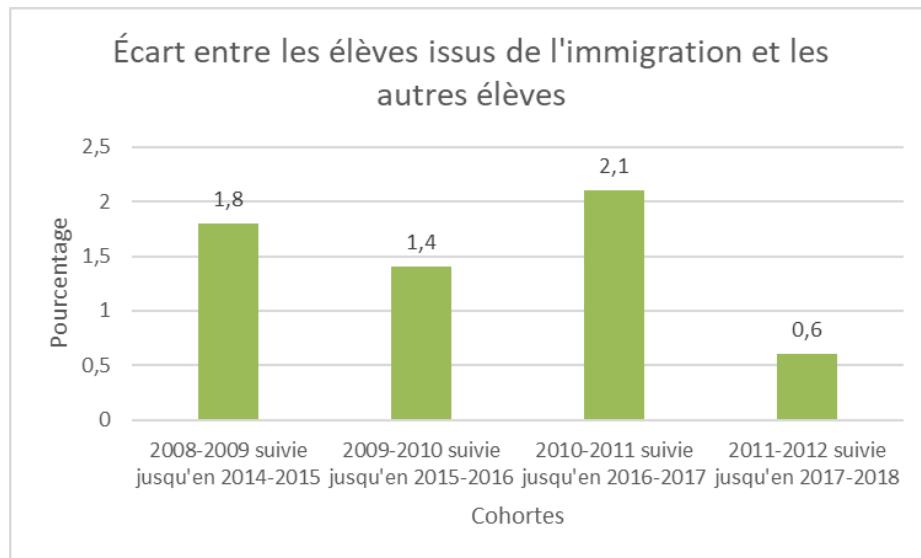
L'écart entre le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant débuté leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et les autres élèves était de 25 % à la CSP pour la cohorte ayant débuté en 2008-2009. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est de réduire cet écart à 15 %.



Source : MEES - Indicateurs et statistiques de la CSP, Charlemagne consulté le 5 décembre 2019

## Réduire les iniquités entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves

L'écart entre le taux de diplomation et de qualification des élèves issus de l'immigration et des autres élèves était de 1,8 % à la CSP pour la cohorte ayant débuté en 2008-2009. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est de n'avoir aucun écart.



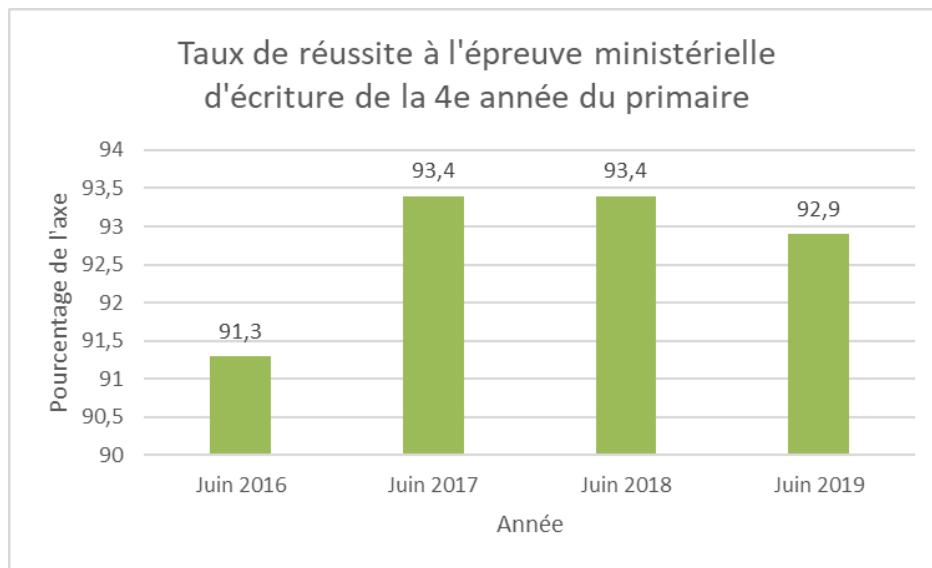
Source : MEES - Indicateurs et statistiques de la CSP, Charlemagne consulté le 5 décembre 2019

### 6.2.3. Objectif 3 : La maîtrise de la langue

Porter à 90 %, d'ici 2030, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4<sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public.

#### Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4<sup>e</sup> année du primaire

Le taux de réussite des élèves de la CSP est déjà supérieur au taux visé en 2030 pour le réseau public. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est un taux de réussite de 95 % à l'épreuve ministérielle de juin 2022.



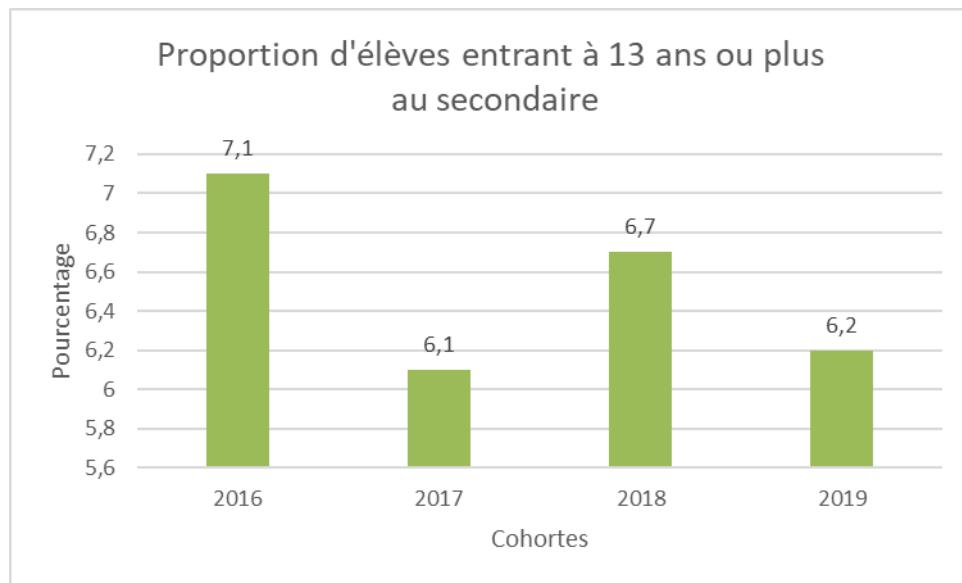
Source : CSP

#### 6.2.4. Objectif 4 : Le cheminement scolaire

Ramener, d'ici 2030, à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (réseau public).

##### Maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

La proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire était de 6 % à la CSP (2016-2017). Cette proportion est déjà plus faible que la cible visée pour le réseau public. La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est de maintenir cette proportion à 6 %.



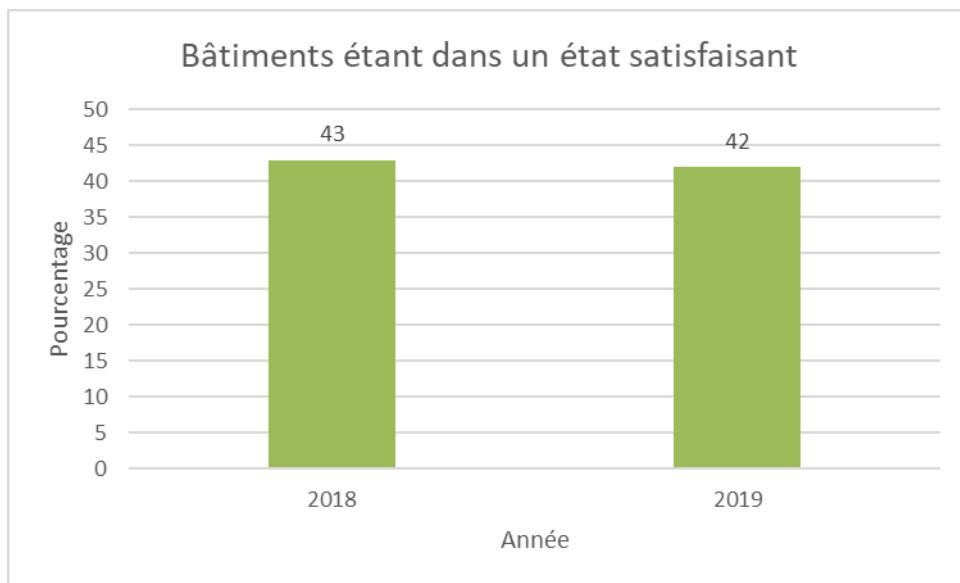
Source : Système AGIR, consulté le 5 décembre 2019

### 6.2.5. Objectif 5 : Le milieu de vie

Faire en sorte, d'ici 2030, que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. L'indice d'état de vétusté des bâtiments est déterminé à partir des informations fournies par la CSP. Celle-ci fait le suivi et documente de façon rigoureuse, par des audits planifiés, le vieillissement et l'état de chacune des composantes considérées afin d'avoir le portrait juste et à jour de son parc immobilier.

#### Augmenter la proportion de bâtiments étant dans un état satisfaisant

Les indices d'état gouvernementaux publiés à l'hiver 2017 par le MEES indiquait que 43 % des bâtiments de la CSP était dans un état satisfaisant (57 % des immeubles ont un état de vétusté de D ou E). La cible intermédiaire de la CSP pour 2022 est d'augmenter à 56 % la proportion de bâtiments ayant une cote de C ou mieux.



*Source Indice d'états gouvernementaux CSP, MEES 2017 et 2018*

La capacité de la CSP à accélérer la résorption du déficit d'entretien des immeubles est directement tributaire des allocations reçues. Pour annuler la détérioration naturelle des immeubles, il faudrait investir 26 M\$ chaque année. Par conséquent, seulement des allocations supérieures à 26 M\$ permettraient à la CSP d'augmenter la proportion de ses bâtiments ayant une côte de C ou mieux. En 2018-2019, la CSP a reçu 26 M\$.

D'autres facteurs viennent influencer la capacité à atteindre cette cible, soit le fait que les travaux ne peuvent être réalisés au même rythme dans toutes les écoles, la révision annuelle du MEES pour le coût de remplacement des bâtiments qui est à la hausse et la réalisation d'audits immobiliers par la CSP de façon plus systématiques qui permet de documenter plus de problématiques, ce qui fait augmenter l'indice de vétusté mais qui offre une meilleure planification des interventions.



## 7. LES RÉSULTATS FINANCIERS

### 7.1. ÉTATS FINANCIERS RAPPORT ANNUEL 2018-2019

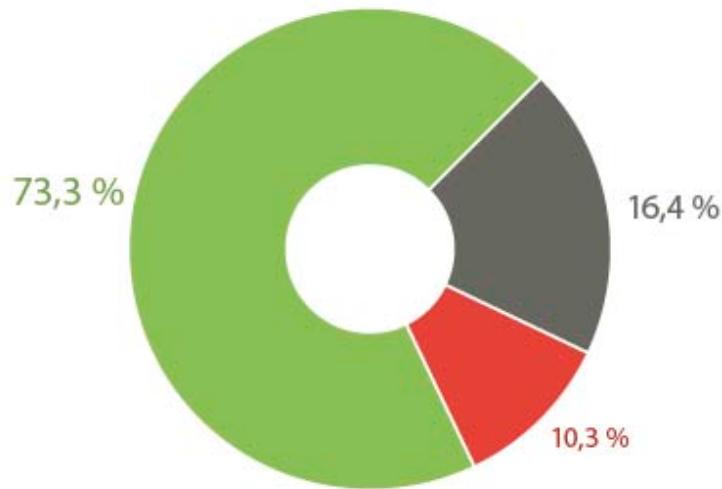
Les résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2019 se soldent par un surplus des revenus par rapport aux dépenses de 406 973 \$.

#### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2019

<b>Actifs financiers</b>	
Encaisse	(104 634 \$)
Subvention de fonctionnement à recevoir	43 199 273 \$
Subvention de financement à recevoir	38 964 320 \$
Taxe scolaire à recevoir	2 584 997 \$
Débiteurs	6 115 699 \$
Stocks destinés à la revente	22 146 \$
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>90 781 801 \$</b>
<b>Passifs</b>	
Emprunts à court terme	47 700 000 \$
Créditeurs et frais courus	46 736 871 \$
Revenus reportés	6 813 226 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	16 708 870 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	279 044 453 \$
Autres passifs	3 110 632 \$
<b>Total des passifs</b>	<b>400 114 052 \$</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(309 332 251 \$)</b>
<b>Actifs non financiers</b>	
Immobilisations corporelles	342 527 003 \$
Stocks de fournitures	516 690 \$
Frais payés d'avance	503 798 \$
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>343 547 491 \$</b>
<b>Surplus cumulé</b>	<b>34 215 240 \$</b>

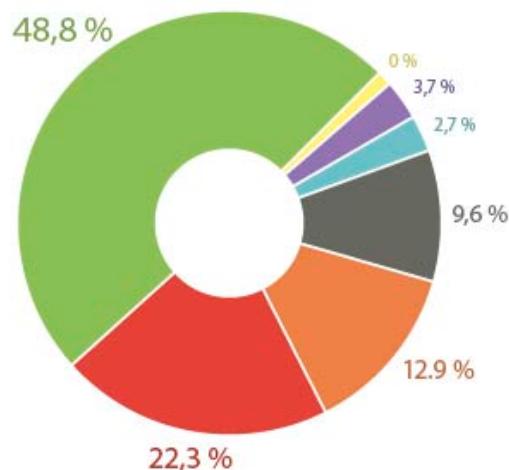
## ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS CUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

### Revenus



●	Subventions gouvernementales	278 221 921 \$
●	Autres revenus : Les autres revenus proviennent principalement de la vente de biens et services, notamment les services de garde.	39 234 816 \$
●	Taxe scolaire	62 316 345 \$
<b>TOTAL des revenus</b>		<b>379 773 082 \$</b>

## Dépenses



● Enseignement	184 943 084 \$
● Soutien à l'enseignement : Orthophonistes, psychologues, conseillers pédagogiques, techniciens en éducation spécialisée, etc.	84 747 028 \$
● Services d'appoint : Transport scolaire et services de garde	48 933 640 \$
● Entretien des biens meubles et immeubles	36 417 538 \$
● Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(63 569 \$)
● Activités connexes : Financement et projets spéciaux	10 223 351 \$
● Activités administratives	14 051 955 \$
● Variation de la provision pour avantages sociaux	113 082 \$
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>379 366 109 \$</b>

<b>Surplus</b>	<b>406 793 \$</b>
Surplus cumulé au 30 juin 2018	33 808 267 \$
Surplus cumulé au 30 juin 2019	34 215 240 \$



## ANNEXES



## ANNEXE I –VISION ET VALEURS PATRIOTES



### VISION PATRIOTES

**À la CSP, chaque élève est quotidiennement au centre de nos préoccupations.**

À ce titre, nous orientons chacune de nos actions afin qu'il se développe à son **plein potentiel**. Notre attitude d'ouverture permet de développer une confiance, une communication et une collaboration mutuelles entre les membres de l'équipe-école, les parents et la communauté. Ainsi, **tous soutiennent l'élève** dans son engagement envers sa réussite scolaire et éducative.

#### ÊTRE EN ÉVOLUTION CONTINUE

L'équipe de la CSP est en **apprentissage constant**; la CSP est donc en évolution continue. Nos processus et nos pratiques sont probants; ils sont issus de l'expertise des employés qui s'appuie sur les résultats de la recherche en éducation et en gestion, combinée à une utilisation consciente et systématique de données provenant de différentes sources.

#### À CHACUN SA RÉUSSITE

À la CSP, aucun élève n'est laissé pour compte. Nous veillons au **bien-être de tous**, dans un environnement stimulant, sain et sécuritaire, afin que chacun se réalise et contribue de façon active et responsable à la société.

L'élève de la CSP s'investit activement dans ses apprentissages afin que ceux-ci soient durables. Il s'épanouit en développant ses compétences, notamment sur le plan de la créativité, de la réflexion critique et de la collaboration. Ainsi, il est conscient et convaincu qu'il **a sa place dans la société** et que celle-ci a besoin de lui.



Commission scolaire  
**des Patriotes**

## LES VALEURS PATRIOTES



Afin d'atteindre notre vision, **nous**, les membres de l'équipe de la Commission scolaire des Patriotes, **nous engageons** individuellement à :

### DES LEADERS INSPIRANTS

Développer des processus qui permettent d'agir de façon préventive pour favoriser **la réussite de chaque élève**;

Collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement nos objectifs communs, notamment par **le partage des meilleures pratiques**;

Favoriser l'accessibilité et la collaboration aux recherches en éducation;

Être **des leaders engagés** en mettant en œuvre des stratégies d'amélioration individuelles et collectives, d'en faire le suivi, de les reconnaître et de les souligner;

Offrir des occasions d'apprendre qui permettent progressivement à chacun de **repousser ses limites** et de maintenir un sentiment d'efficacité personnelle élevé;

Profiter des occasions de formation offertes pour **poursuivre notre propre développement**;

### DES PARENTS ENGAGÉS

Susciter **l'engagement des parents** à la réussite de leur enfant en les accueillant, en les informant sur ses apprentissages, en les guidant dans son accompagnement et en leur donnant des occasions de s'impliquer à l'école;

### UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET ACCUEILLANT

Contribuer au développement et au maintien d'un environnement physique et psychologique stimulant, sain et sécuritaire pour chaque individu;

Être des modèles pour nos élèves, notamment par notre **ouverture à l'autre et à la diversité**, et par notre fierté envers notre organisation et chacun de ses établissements d'enseignement.



## **ANNEXE II – PROCÉDURE ET STATISTIQUES DU TRAITEMENT DES PLAINTES**

Idéalement, une situation insatisfaisante devrait être réglée par les personnes impliquées (enseignant, éducatrice du service de garde, ou autre) ou par le supérieur immédiat concerné, soit le directeur de l'établissement ou le directeur du service concerné.

Toutefois, si malgré ces démarches l'insatisfaction demeure, le parent ou l'élève peut communiquer avec le Service aux parents et aux élèves et du traitement des plaintes à la CSP.

Par la suite, si la décision ou la situation contestée ne peut faire l'objet d'une demande de révision ou si le résultat de cette demande de révision ne satisfait pas l'élève ou le parent, celui-ci peut s'adresser au protecteur de l'élève.

### **TRAITEMENT DES PLAINTES**

Pour l'année 2018-2019, 619 dossiers ont été traités par les analystes, dont 126 demandes d'information et 493 plaintes. Ce total de 619 dossiers représente 1,8 demandes par 100 élèves, ce qui est similaire aux deux années précédentes. Parmi ces demandes et plaintes, 71 % des dossiers concernaient une situation au primaire, 28 % au secondaire et 1 % dans un centre de formation professionnelle ou de formation des adultes.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 33 833 élèves\* étaient inscrits dans les établissements de la CSP, dont 64 % au préscolaire et primaire, 33 % au secondaire et 3 % dans les centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes.

\* *Données au 30 septembre 2018*



**ANNEXE III – RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L’ÉLÈVE**

**RAPPORT ANNUEL  
DE LA PROTECTRICE DE L’ÉLÈVE  
2018-2019**

**À l’attention du Conseil des commissaires  
Commission scolaire des Patriotes**

**Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

---

**Me Sofia Jabrane**

**Protectrice de l’élève**

## TABLE DES MATIERES

I.	Introduction .....	3
II.	Mandat du Protecteur de l'élève .....	3
III.	Définitions utiles .....	4
IV.	Cheminement d'une demande.....	5
V.	Analyse des dossiers traités .....	6
1.	Évolution du nombre de dossiers traités depuis l'année scolaire 2009-2010.....	6
2.	Analyse des dossiers traités au cours de l'année scolaire 2018-2019.....	8
a)	Statut des demandeurs.....	8
b)	Répartition des demandes selon l'ordre d'enseignement.....	8
c)	Nature des demandes reçues .....	9
d)	Typologie des plaintes considérées comme recevables .....	10
e)	Mode de traitement des plaintes recevables .....	11
f)	Objet des demandes .....	12
g)	Intimidation et violence .....	15
VI.	Avis et recommandations de la Protectrice de l'élève au Conseil des Commissaires.....	17
VII.	Conclusion .....	17

## I. INTRODUCTION

Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (Chapitre I-13.3) ainsi qu'à la disposition 7.5 du *Règlement n°8-2010 concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* en vigueur au sein de la Commission scolaire des Patriotes, un rapport annuel est déposé par la protectrice de l'élève afin de faire état des demandes reçues et les interventions menées au cours de la période de référence.

Le présent rapport annuel constitue le second rapport produit par la soussignée depuis son entrée en fonction. Dans un premier temps, notre présentation va s'attacher à exposer les principes et conditions d'exercice du rôle du Protecteur de l'élève ainsi que le cheminement d'une demande auprès de notre Bureau. Dans un deuxième temps, il va permettre de constater l'évolution des demandes depuis la mise en place de la fonction de Protecteur de l'élève en 2009-2010, de classifier les auteurs de ces demandes, de déterminer les ordres d'enseignement visés, et d'appréhender la nature et l'objet des demandes qui nous ont été soumises ainsi que la gestion qui en a été effectuée. Enfin, dans un troisième temps, nous ferons une revue des recommandations émises lors de l'année scolaire de référence.

## II. MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En qualité de tiers neutre, le Protecteur de l'élève s'attache à vérifier l'application des politiques en vigueur au sein de la Commission scolaire dans le cadre des demandes qui lui sont soumises. Celui-ci intervient lorsque les voies de recours à la disposition des parents et des élèves ont été préalablement épuisées. Le Protecteur de l'élève peut également intervenir à toute étape de la procédure d'examen des plaintes lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice.

Relevant du Conseil des commissaires, le Protecteur de l'élève jouit d'une indépendance essentielle à la réalisation de sa mission. Puisqu'il ne représente aucune des parties concernées, le Protecteur de l'élève cherche à comprendre chacune des situations qui lui sont soumises afin d'adopter les démarches les plus efficientes en vue de garantir le respect des droits des élèves. Attaché au principe d'équité et de respect, le Protecteur de l'élève va prendre en considération le contexte de la plainte soumise afin de déterminer les interventions les plus opportunes, tout en s'assurant de l'application des politiques en cours et des écrits de gestion de chaque établissement relevant de la Commission scolaire.

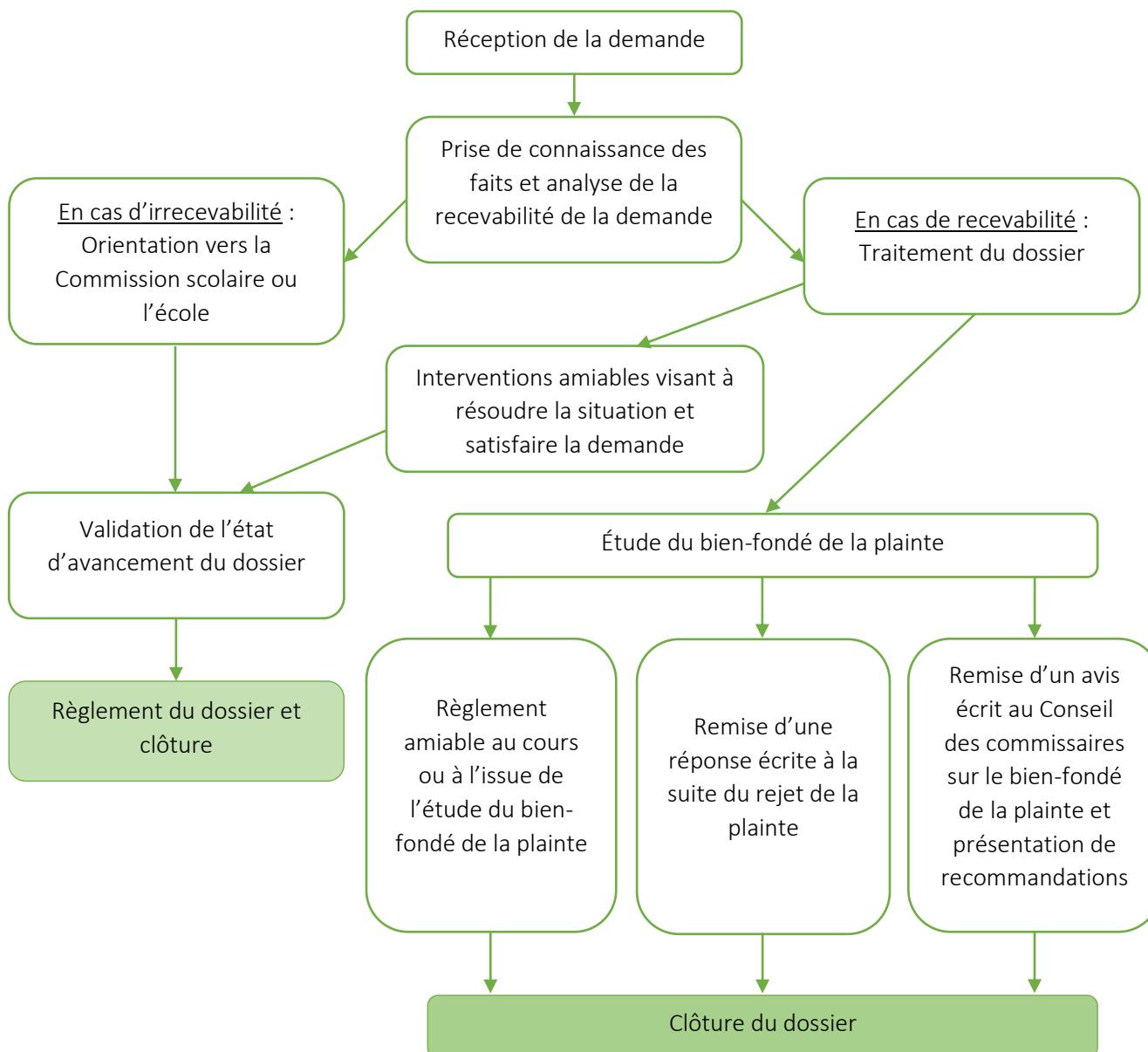
L'approche soutenue par la soussignée s'oriente vers la résolution amiable des situations qui lui sont présentées. Par ce souhait de proposer des services accessibles et cette orientation vers des solutions pratiques et réalisables, la protectrice de l'élève vient combiner des actions de facilitation, de vérification, d'enquête et d'élaboration de recommandations auprès du Conseil des commissaires. Il convient de noter que le Protecteur de l'élève a un simple pouvoir de recommandation auprès du Conseil des commissaires, et non un pouvoir décisionnel.

### III. DÉFINITIONS UTILES

QUALIFICATION	DEFINITION
<b>Consultation</b>	Il s'agit d'une demande d'information ou de précision dans une situation rencontrée par le demandeur, et pour laquelle il n'entend pas déposer de plainte formelle auprès du Bureau de la protectrice de l'élève. Il peut également s'agir d'une saisine par méconnaissance du service devant recevoir la demande.
<b>Plainte non recevable</b>	Une demande est formulée expressément par un plaignant, mais le processus de traitement de la plainte met en évidence que les voies de recours n'ont pas été préalablement épisées, ou que cette demande n'entre pas dans le mandat du Protecteur de l'élève.
<b>Plainte recevable</b>	Le demandeur a suivi les étapes préalables à la saisine du Bureau de la protectrice de l'élève, et sa plainte n'apparaît pas comme étant frivole ou de mauvaise foi. Elle est donc étudiée à la lumière des principes d'équité et d'adaptation des ressources aux besoins des élèves, et conformément aux politiques en vigueur.
<b>Plainte non fondée</b>	L'analyse de la plainte a mis en évidence le respect des politiques et des intérêts de l'élève.
<b>Plainte fondée</b>	L'analyse de la plainte a mis en lumière qu'une politique n'a pas été respectée, qu'une situation n'a pas été traitée de façon équitable, ou qu'elle nécessite un traitement exceptionnel au regard des circonstances, justifiant une demande auprès de la Commission scolaire, et le cas échéant, la présentation d'un avis.
<b>Mode de traitement informel</b>	Approche visant à trouver une entente amiable répondant aux besoins, préoccupations et intérêts mutuels des parties. Le traitement informel d'une plainte peut inclure la mise en place d'un processus volontaire, tel un processus de facilitation, de dialogue assisté ou de médiation.
<b>Mode de traitement formel</b>	Procédure consistant à analyser le bien-fondé de la plainte reçue à la suite d'une vérification des faits allégués. Cette analyse donne lieu à une réponse écrite au plaignant, un avis soumis au Conseil des commissaires ainsi qu'à des recommandations, s'il y a lieu.

#### IV. CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

Avant d'analyser les données recueillies dans le cadre de la présente année scolaire et afin de mieux appréhender la nature des interventions entreprises par la protectrice de l'élève, nous revenons ci-dessous sur les étapes du traitement d'une demande auprès de notre Bureau. Notre approche consiste en une écoute active des demandes des plaignants. Dans le but de préserver les relations entre les différentes personnes impliquées, une approche favorisant des stratégies de facilitation est privilégiée dans un grand nombre de cas. Si cette approche ne semble pas envisageable, un traitement formel de la demande est mis en place au moyen d'un processus d'enquête mené de façon neutre, objective et visant à évaluer le bien-fondé de la demande reçue.

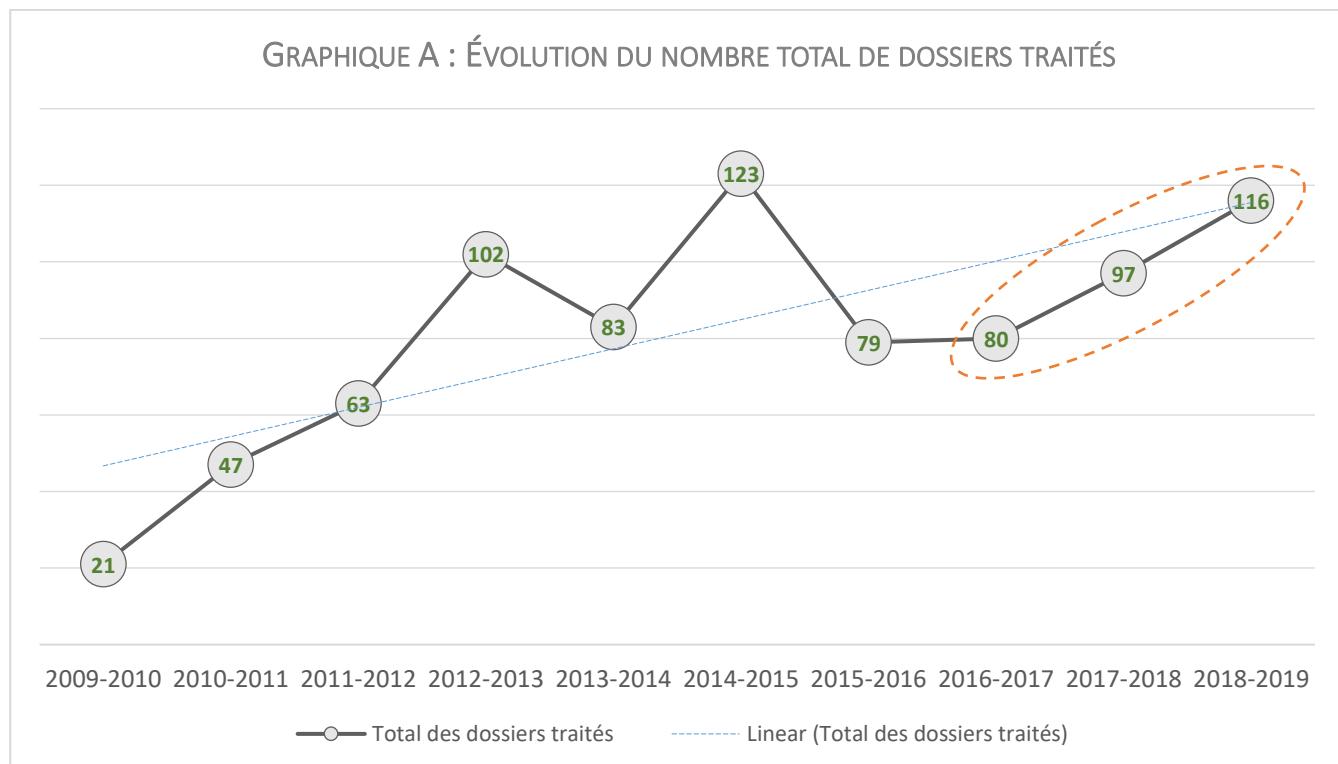


## V. ANALYSE DES DOSSIERS TRAITÉS

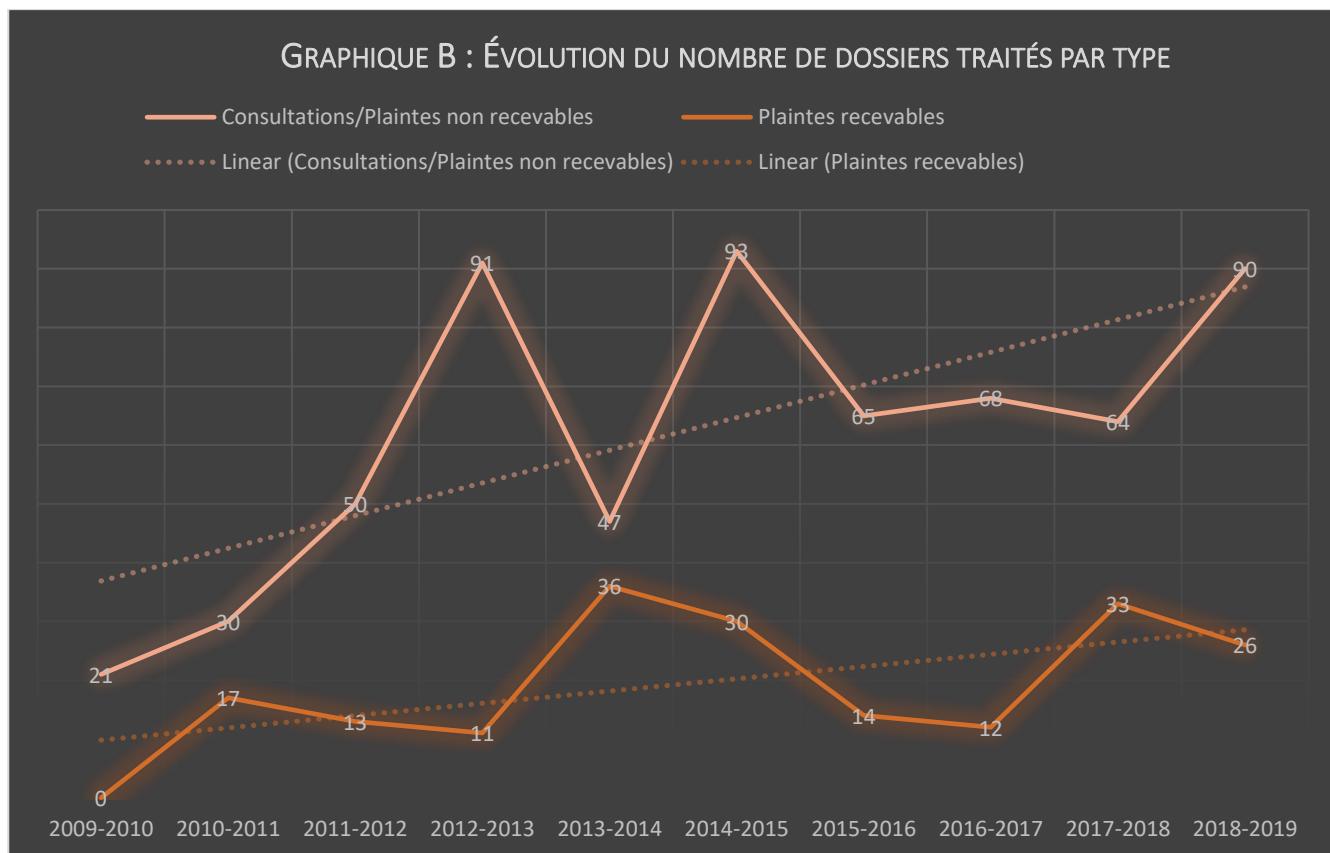
Cette partie vise à présenter l'évolution du nombre de dossiers traités depuis l'année scolaire 2009-2010 puis à donner un aperçu des dossiers traités par notre bureau pour l'année scolaire 2018-2019. Pour cela, nous nous pencherons sur le statut des demandeurs, sur la répartition des demandes selon l'ordre d'enseignement ainsi que sur la nature des demandes reçues. Nous analyserons également la typologie des plaintes recevables et leur mode de traitement. Enfin, nous étudierons l'objet des demandes et des plaintes reçues, et plus particulièrement les demandes relatives aux actes d'intimidation et de violence. Lorsque cela sera opportun, nous comparerons les éléments recueillis au cours de l'année avec les données de l'année 2017-2018 dans le but de mieux appréhender l'évolution des sollicitations de notre bureau.

### 1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS DEPUIS L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

Depuis l'instauration de la fonction de Protecteur de l'élève au sein de la Commission scolaire des Patriotes au mois d'avril 2010, nous constatons que le nombre des consultations s'est progressivement accru au cours des 10 dernières années (**Graphique A**). Si l'on étudie plus spécifiquement les trois dernières années, nous constatons que la saisine du Protecteur de l'élève au sein de la Commission scolaire a progressé de manière linéaire d'environ 20 % par an ce qui tend à confirmer notamment l'adhésion des usagers à cette institution.



Si le nombre de plaintes recevables croît également au fil des années, cette croissance demeure inférieure à celle du total des dossiers traités. Nous constatons donc que l'augmentation du nombre de dossiers concerne principalement les consultations et les plaintes non recevables. Plus spécifiquement, et si l'on compare l'année scolaire 2018 - 2019 à l'année scolaire 2017 - 2018, nous constatons que la part des plaintes recevables a diminué passant de 34 % des dossiers traités à seulement 22 % (**Graphique B**).



\* Aux fins de la présente analyse, les consultations et les plaintes non recevables sont classées dans la même catégorie.

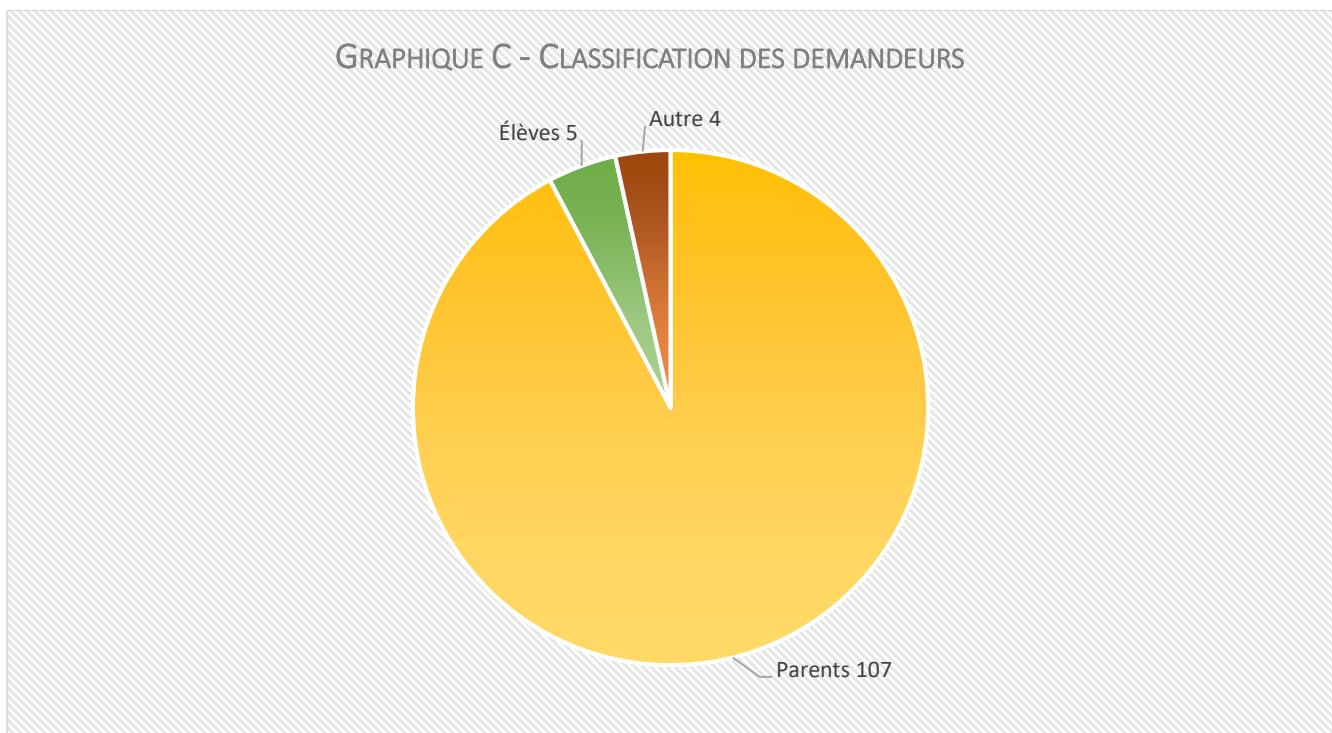
Cette double évolution au cours de la dernière année (augmentation du nombre de dossiers traités et diminution du nombre de plaintes recevables) semble confirmer deux tendances :

- Que le poste de protectrice de l'élève est aujourd'hui véritablement identifié par les usagers comme l'une des voies principales de règlement des différends;
- Qu'il existe des outils de prévention efficaces au sein de la Commission scolaire permettant une diminution substantielle des problématiques pouvant conduire à une plainte recevable.

## 2. ANALYSE DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

### a) Statut des demandeurs

Au cours du présent exercice, le Bureau de la protectrice de l'élève a traité 116 dossiers, correspondant au nombre de demandeurs nous ayant contactés. Le graphique ci-dessous (*Graphique C*) présente le statut des auteurs des demandes que nous avons reçues.



Les demandes proviennent en grande majorité des parents d'élèves, lesquels nous ont contactés dans le cadre de 92 % des dossiers.

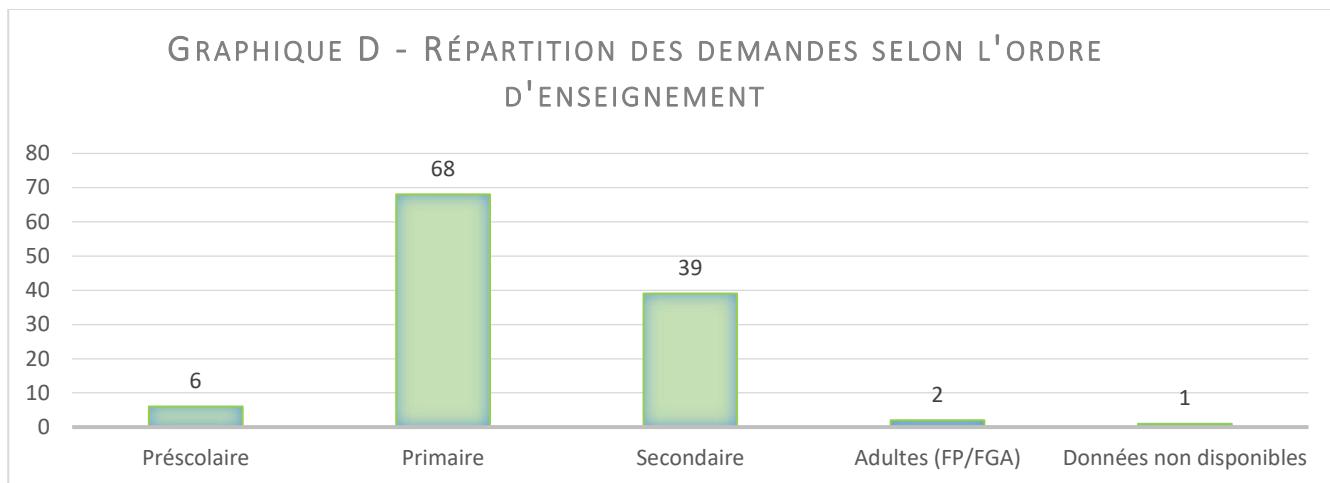
Cinq dossiers (représentants 4 % du total des dossiers traités) ont été ouverts à la demande directe d'un élève. Deux de ces dossiers concernent des élèves majeurs. Les trois autres ont été ouverts à l'initiative d'élèves mineurs du secondaire.

Enfin, quatre dossiers (représentants 3 % du total des dossiers traités) ont été ouverts à la demande d'une autre personne que le parent d'élève ou l'élève lui-même. Dans ces cas, cette autre personne était un enseignant, un proche de l'élève ou un représentant autorisé.

### b) Répartition des demandes selon l'ordre d'enseignement

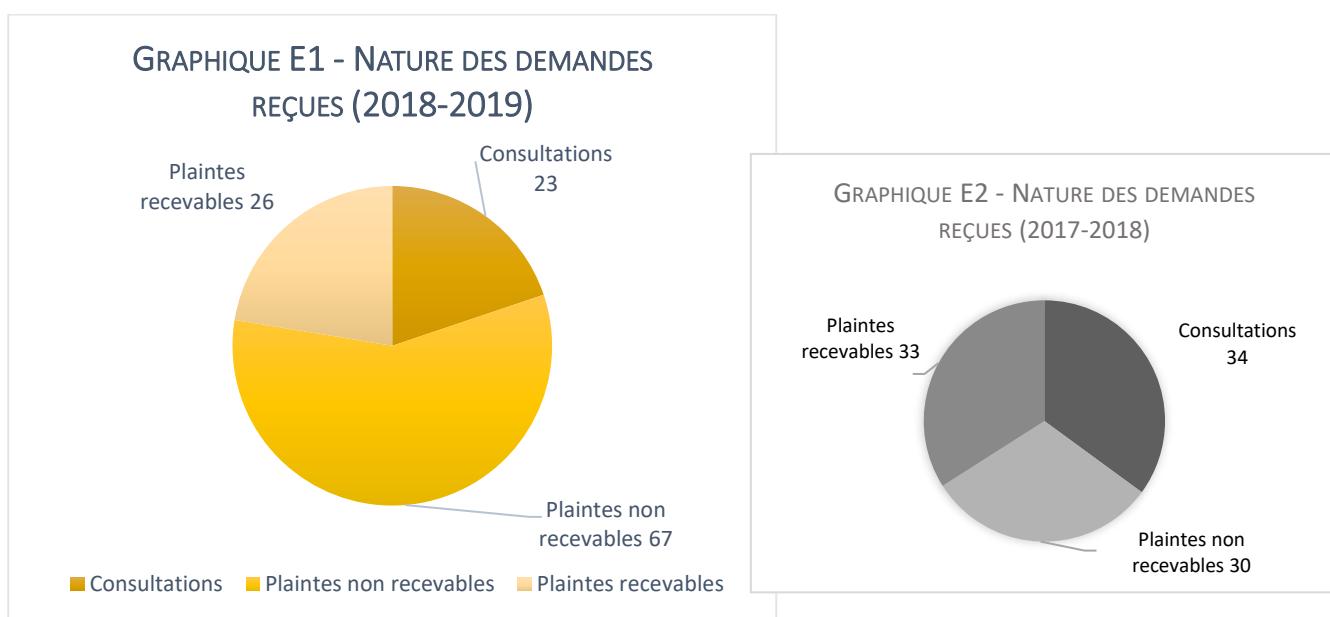
La présente analyse (*Graphique D*) fait état de l'ordre d'enseignement visé par les demandes reçues au cours de l'année scolaire 2018-2019. Nous constatons que la majorité des demandes (59 %) visent des

élèves de niveau primaire, suivis d'élèves du secondaire (34 %). Cela représente en moyenne 3.1 dossiers pour 1000 élèves de primaire, 3.4 dossiers pour 1000 élèves de secondaire et 1.8 dossiers pour 1000 élèves adultes<sup>1</sup>.



### c) Nature des demandes reçues

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des demandes reçues au cours de l'année scolaire 2018-2019 (*Graphique E1*) comparée aux demandes reçues au cours de l'année scolaire 2017-2018 (*Graphique E2*).



<sup>1</sup> <https://csp.ca/a-propos/territoire-et-statistiques>

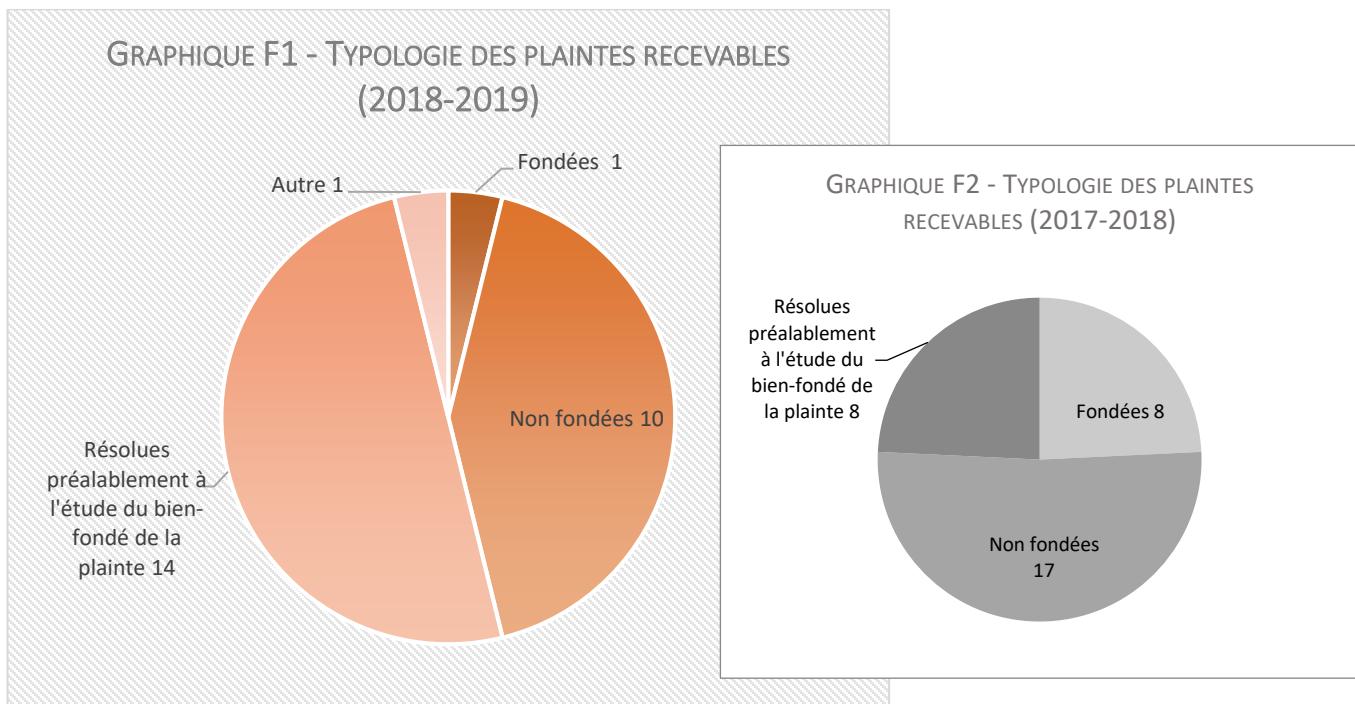
Nous constatons, au cours de la dernière année, une augmentation de la proportion des plaintes non recevables par rapport à l'ensemble des dossiers traités. Alors que celles-ci ne représentaient que 31 % des dossiers traités (30 dossiers) au cours de l'année scolaire 2017- 2018, elles ont représenté 58 % des dossiers traités (67 dossiers) au cours de l'année scolaire 2018- 2019.

Parmi les 67 plaintes non recevables traitées par le Bureau de la protectrice de l'élève, 59 dossiers ont été redirigés vers d'autres instances étant donné que les voies de recours préalables n'étaient pas épuisées. Ce constat fait écho aux situations rencontrées au cours de l'année scolaire 2017- 2018. À ce titre, nous recommandons de sensibiliser les parents d'élèves sur les différentes voies de recours possibles.

Concernant les plaintes recevables et les consultations, nous constatons une diminution respective de 21 % et de 32 %. La diminution du nombre de plaintes recevables est un indice pertinent quant à l'évolution positive de la gestion des insatisfactions par la Commission scolaire avant l'intervention du Bureau de la protectrice de l'élève.

#### d) Typologie des plaintes considérées comme recevables

Dans le cadre de l'analyse des plaintes recevables, les graphiques suivants font état des conclusions auxquelles nous sommes arrivés quant au bien-fondé de ces plaintes (**Graphique F1**) comparées aux conclusions rendues au cours de l'année scolaire 2017-2018 (**Graphique F2**).



Sur les 26 plaintes considérées comme recevables, une seule a donné lieu à une conclusion de plainte fondée. Cette plainte portait sur une demande d'entente extraterritoriale. À cet égard, la plaignante contestait la décision de la Commission scolaire de ne pas conclure d'entente de scolarisation extraterritoriale pour son fils compte tenu de ses besoins particuliers.

Une seconde plainte a fait l'objet d'un cheminement spécifique. En effet, des faits potentiellement graves ont été rapportés au Bureau de la protectrice de l'élève en mars 2019. N'ayant pu obtenir d'informations additionnelles auprès du plaignant, nous avons transmis l'ensemble des informations recueillies à la Commission scolaire afin de leur permettre un traitement desdites allégations.

Parmi les dix plaintes non fondées, un dossier portait sur un cas d'intimidation et de violence entre élèves. Deux plaintes soulevaient des enjeux reliés au transport scolaire et cinq plaintes concernaient des transferts pour cause de surplus ou des séparations de fratrie. Deux autres plaintes concernant des carences dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan d'intervention ainsi qu'une communication déficiente de l'école ont été considérées comme étant non fondées.

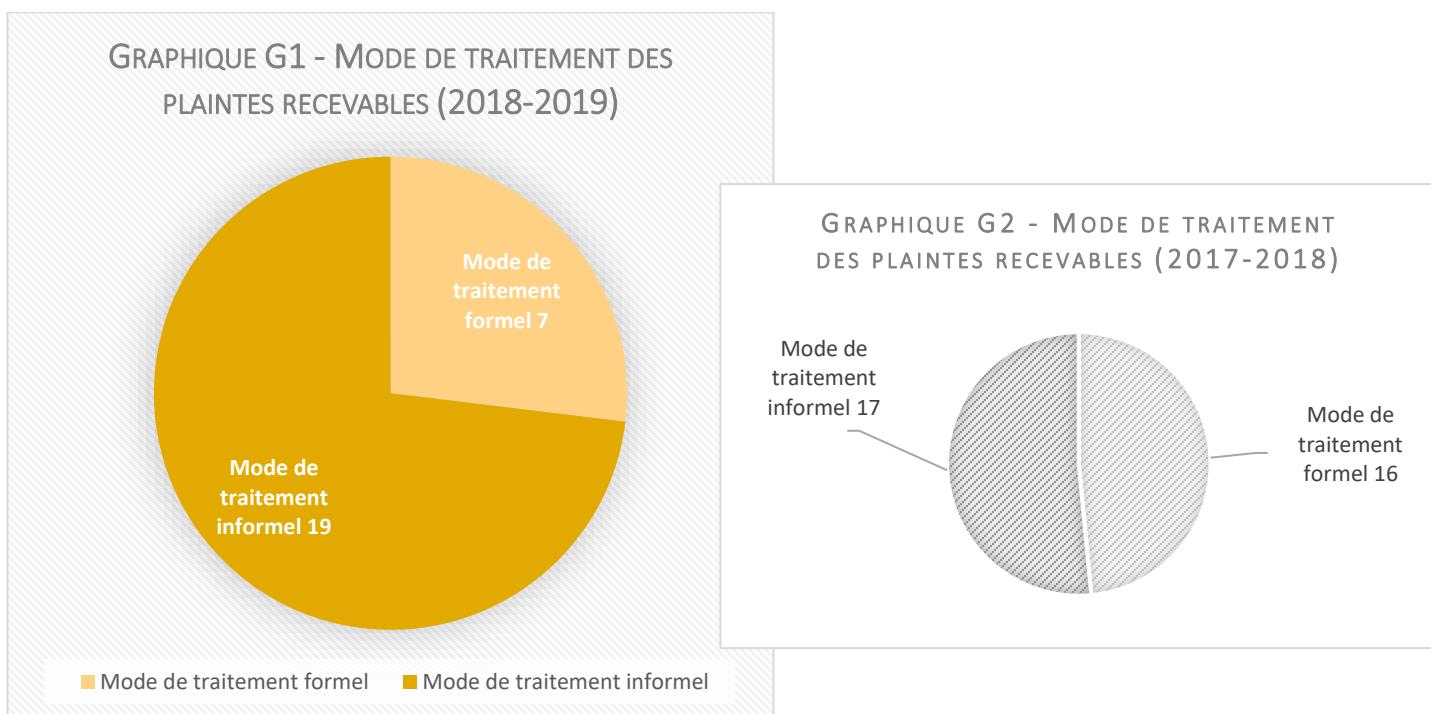
Concernant les 13 plaintes recevables qui ont donné lieu à une résolution préalable à l'étude de leur bien-fondé, nous constatons que dans 9 cas sur 13, il s'agit de la gestion d'élèves ayant des besoins particuliers, à savoir des élèves à risque ou des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cet état de fait laisse à penser qu'il est nécessaire pour plusieurs parents de saisir le Bureau de la protectrice de l'élève pour faire entendre la situation de leur enfant. Néanmoins, il convient de noter que des solutions existent et sont souvent mises en œuvre par les écoles et la Commission scolaire avant que nous n'ayons à procéder à un traitement formel de la situation rapportée.

#### e) Mode de traitement des plaintes recevables

Conformément à l'approche de règlement amiable que nous préconisons, nous avons tenté, dans tous les dossiers qui s'y prêtaient, de favoriser une résolution des demandes reçues à travers le rétablissement du dialogue et la recherche de solutions mutuellement satisfaisantes. Les graphiques ci-dessous présentent les plaintes résolues au moyen d'une intervention amiable, aussi bien avant l'étude du bien-fondé de la plainte qu'au terme de son analyse (ci-après désigné par « mode de traitement informel »). Ces données seront comparées aux plaintes ayant fait l'objet d'une réponse écrite ou d'un avis au Conseil des commissaires (ci-après désigné par « mode de traitement formel »).

Concernant la catégorie « mode de traitement formel », il convient de noter que les plaintes visées ont été comptabilisées une seule fois bien qu'une approche informelle ait été tentée dans un premier temps (*Graphique G1*).

Afin de mieux voir l'évolution de ces demandes au cours des deux dernières années, nous avons comparé ces informations avec les plaintes reçues au cours de l'année scolaire 2017-2018 (*Graphique G2*).



Plus de 73 % des plaintes recevables ont fait l'objet d'un règlement amiable à différentes étapes du traitement de la plainte. Ce taux, bien supérieur au taux de l'an passé, démontre la volonté des différents intervenants de gérer les demandes des usagers de façon diligente et de mettre de l'avant les modes alternatifs de règlement des différends. Le recours à ces modes a l'avantage d'être plus souple, de permettre la recherche de solutions créatives et novatrices et d'offrir aux parties un plus grand contrôle sur l'issue du différend. Il est important de noter ici que ces règlements amiables ont été rendus possibles grâce aux efforts de tous les intervenants et de toutes les personnes s'étant prêtées à l'exercice avec patience et ouverture.

#### f) Objet des demandes

Comme cela a été le cas au cours du dernier exercice, nous constatons au cours du présent exercice que les demandes portent sur des sujets variés et concernent différents aspects de la scolarité des élèves. Bien que les demandes reçues aient été traitées dans leur globalité en prenant en considération chacun des éléments évoqués par les demandeurs, il nous semble important, aux fins du présent rapport, de répertorier les sujets évoqués par les demandeurs afin de dresser un portrait global des allégations avancées et des mécontentements mis en lumière.

Compte tenu de ce qui précède, le nombre d'objets de demandes sera, en toute logique, supérieur au nombre de demandes reçues au cours de la période de référence.

OBJETS DES DEMANDES	DEMANDES	PLAINTES RECEVABLES
<i>Communication déficiente et manque de transparence de l'école</i>	30	8
<i>Inadaptation des services offerts aux élèves HDAA</i>	23	5
<i>Intimidation et violence (élèves)</i>	23	7
<i>Inaction de l'école à la suite de demandes d'intervention</i>	19	3
<i>Contestation de décisions administratives</i>	19	4
<i>Comportements intimidants et violence (personnel de l'école/partenaires externes)</i>	18	2
<i>Carence dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intervention</i>	15	6
<i>Allégations de discrimination</i>	10	3
<i>Transfert pour cause de surplus</i>	10	6
<i>Approche non constructive du personnel de l'école</i>	10	3
<i>Contestation de sanctions considérées comme abusives</i>	10	1
<i>Manque de soutien et de collaboration de l'école</i>	9	1
<i>Longueur du délai ou absence de suivi administratif</i>	8	4
<i>Défaut de surveillance de l'école et négligence</i>	7	2
<i>Insuffisance des ressources éducatives disponibles</i>	6	1
<i>Transport scolaire</i>	5	3
<i>Séparation de la fratrie</i>	4	2
<i>Manque de stabilité des élèves en raison d'un haut taux de roulement des enseignants ou d'absences non remplacées</i>	4	0
<i>Qualité de l'enseignement</i>	3	0
<i>Conditions non sécuritaires et locaux inadaptés</i>	3	0
<i>Droit des élèves ayant des besoins particuliers à une intégration harmonieuse dans une classe ou un groupe ordinaire</i>	3	1
<i>Difficultés comportementales dans la classe et impact négatif sur les apprentissages</i>	3	0
<i>Non-disponibilité d'une place dans une classe d'enseignement spécialisé à une distance raisonnable</i>	2	1
<i>Non-communication du diagnostic de l'élève au corps enseignant et aux intervenants concernés</i>	2	2
<i>Fouille abusive</i>	2	1
<i>Frais facturés aux demandeurs</i>	2	2
<i>Inconduite sexuelle</i>	1	1
<i>Absence de service de garde pour des élèves HDAA en enseignement secondaire</i>	1	1
<i>Demande d'entente extraterritoriale</i>	1	1
<i>Allégations de falsification d'un document officiel</i>	1	0

La répartition des éléments soulevés dans le cadre des demandes reçues au cours de cette période de référence met en évidence des thèmes récurrents qui peuvent affecter la scolarité des élèves ainsi qu'un fonctionnement satisfaisant des services de la Commission scolaire.

Il est important de souligner que notre analyse porte essentiellement sur les sujets d'insatisfaction ou d'interrogations des demandeurs. Loin d'être révélatrice du niveau de satisfaction général des usagers envers les services offerts par la Commission scolaire, elle se veut avant tout un survol des enjeux auxquels semblent faire face les auteurs de demandes auprès de notre Bureau. Nous souhaitons donc porter une attention particulière à certains d'entre eux :

- Communication déficiente et manque de transparence de l'école

30 dossiers parmi les 116 référencés ont notamment concerné la communication déficiente et le manque de transparence de l'école. Ce type de sollicitation augmente de 114 % par rapport à l'année scolaire 2017-2018. En revanche, il convient de noter que seules 8 plaintes pour ce motif ont été considérées comme recevables ce qui représente un nombre constant par rapport à l'année précédente.

- Inadaptation des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 23 dossiers ont concerné les services offerts aux enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les demandeurs contestent les refus ou retards de mise en place d'outils ou moyens divers visant à l'adaptation des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe et au sein des écoles. Plusieurs situations rapportées à notre Bureau ont mis en lumière que les plans d'intervention des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, avec ou sans diagnostic associé, subissaient des carences dans leur mise en œuvre, leur révision, ou leur communication aux membres de l'équipe-école. Il a également été soulevé dans certains cas que les diagnostics associés à ces difficultés n'auraient pas été communiqués aux intervenants concernés, aussi bien en externe qu'en interne. Notons que les dossiers référencés dans cette section ont généré dans leur ensemble une insatisfaction des demandeurs et une perception de manque de considération par les écoles et/ou la Commission scolaire des besoins spécifiques des élèves concernés et des profils particuliers de ces élèves.

- Intimidation et violence (élèves)

Parmi les sollicitations dont le nombre a augmenté, on peut citer les faits d'intimidation et de violence entre élèves. Passant de 12 cas en 2017-2018 à 23 cas en 2018-2019, celles-ci sont en augmentation par rapport à l'an passé. Il semble important de noter que 10 de ces 23 cas impliquent des élèves ayant des besoins particuliers.

- Inaction de l'école à la suite de demandes d'intervention

19 demandes concernent l'inaction de l'école à la suite de demandes d'intervention aussi bien dans des cas de signalement de situations d'intimidation ou de violence, de comportements intimidants de la part de membres du personnel des écoles à l'égard des élèves ou de difficultés comportementales d'élèves affectant le milieu d'apprentissage. Ce type de demande est en progression par rapport à l'année scolaire 2017-2018.

À l'inverse, certaines typologies de demande ont enregistré une baisse au cours de la dernière année :

- Transfert pour cause de surplus

Parmi ces dossiers, nous constatons que les problématiques liées au transfert d'élèves pour cause de surplus sont en recul passant de 12 à 10 dossiers.

- Frais facturés aux demandeurs

De même, seuls 2 dossiers relatifs aux frais facturés aux demandeurs ont été enregistrés en 2018-2019 contre 6 dossiers en 2017-2018.

- Transport scolaire

Enfin, les sollicitations de notre Bureau au sujet des problématiques relatives aux transports scolaires ont été moins nombreuses que l'an dernier avec une baisse de 29 % des saisines.

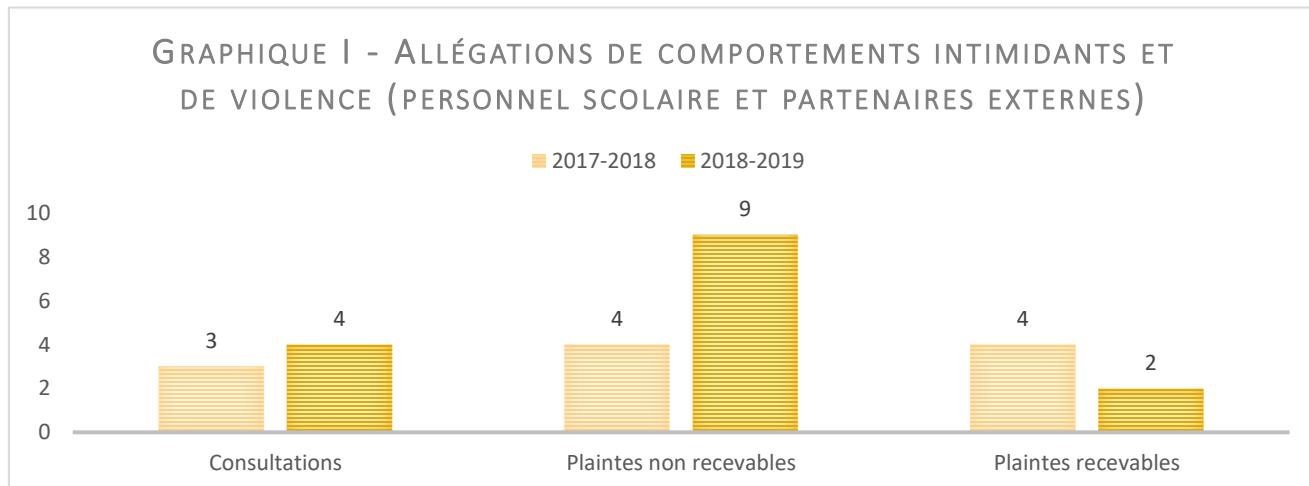
### g) Intimidation et violence

En vertu de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, la présente section concerne plus précisément les demandes relatives à des actes d'intimidation et de violence. Les demandes relatives à ces actes de la part d'élèves cumulées à celles concernant des comportements intimidants de la part de membres de l'équipe-école sont au nombre de 23, dont 6 plaintes recevables. La répartition des demandes selon leur nature est présentée dans les graphiques ci-dessous (*Graphiques H et I*).

GRAPHIQUE H - ALLÉGATIONS D'INTIMIDATION ET VIOLENCE  
(ÉLÈVES)



Les sollicitations du Bureau de la protectrice de l'élève pour des allégations d'intimidation et de violence par des élèves ont connu une croissance importante au cours des deux dernières années (*Graphique H*). Si l'échantillon reste trop faible pour être représentatif d'une tendance générale au sein de la Commission scolaire, il est malgré tout nécessaire de noter que le nombre de plaintes recevables concernant des faits d'intimidation et de violence entre élèves a plus que doublé. Mentionnons néanmoins que ces dossiers ont été réglés, en amont, à la satisfaction des parties et n'ont pas donné lieu à des démarches additionnelles.



En outre, les sollicitations du Bureau de la protectrice de l'élève pour des allégations de comportements intimidants et de violence de la part du personnel scolaire et des partenaires externes sont passées de 11 dossiers en 2017-2018 à 15 dossiers au cours de l'année scolaire écoulée. En revanche, il est nécessaire de constater que cette progression est principalement le fait de l'augmentation significative du nombre de plaintes non recevables. Le nombre de plaintes recevables a, quant à lui, été divisé par deux passant de 4 en 2017-2018 à 2 dossiers au cours de la dernière année scolaire (*Graphique I*). Toutefois, sur les 9 plaintes non recevables, les voies de recours préalables n'étaient pas épuisées dans 8 plaintes. Ainsi, nous ne pouvons préjuger de la potentielle recevabilité desdites plaintes sur le fond.

## **VI. AVIS ET RECOMMANDATIONS DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Au cours de la période de référence, la protectrice de l'élève a émis un seul avis à l'attention du Conseil des commissaires.

Dans le cadre de ce dossier, la plaignante contestait le refus de la Commission scolaire d'accorder une entente de scolarisation extraterritoriale pour un élève ayant des besoins particuliers. Après analyse des éléments recueillis au cours de notre enquête, nous avons conclu au bien-fondé de la plainte déposée et avons retenu que l'offre de services présentée ne permettait pas de conclure que la Commission scolaire serait en mesure de répondre aux besoins particuliers de l'élève. Ainsi, nous avons recommandé que la Commission scolaire approuve la demande d'entente de scolarisation extraterritoriale pour cet élève.

## **VII. CONCLUSION**

Au terme de la deuxième année de notre mandat, nous espérons avoir répondu avec satisfaction aux situations portées à notre connaissance.

Nous tenons à remercier les membres du Service du secrétariat général et des communications, les membres du Service de l'organisation scolaire, ainsi que tous les membres de la Commission scolaire qui nous ont assistés dans notre mission. Nous souhaitons également remercier les directions d'établissement et les membres du personnel scolaire. Nous tenons également à remercier chaleureusement madame Johanne Vaudry, responsable du service aux parents, aux élèves et au traitement des plaintes ainsi que madame Bouchard qui lui a succédé. Enfin, nous remercions tous les parents et les élèves pour leur confiance et leur écoute.

---

Me Sofia Jabrane  
**Protectrice de l'élève**



## ANNEXE IV – CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS : 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (article 21), la CSP doit rendre compte des contrats de service d'une valeur de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019.

Pour ce faire, la CSP doit distinguer les contrats de service conclus avec des personnes morales de ceux conclus avec des personnes physiques. Elle doit également indiquer, pour chacun de ces types, le nombre de contrats et la valeur totale de ceux-ci.

Ainsi, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, la CSP a octroyé 131 contrats à des personnes morales pour une valeur totale de 47 944 918 \$.



## ANNEXE V – LOI FACILITANT LA DIVULGATION D’ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L’ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En application de la nouvelle *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles des organismes publics*, toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible ou qui croit qu'un tel acte est sur le point d'être commis au sein d'une école, d'un centre de formation ou d'un service de la commission scolaire peut agir comme « lanceur d'alerte » et s'adresser à la personne responsable de recevoir ces divulgations.

La personne responsable a été désignée le 6 février 2018. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019, elle a reçu une dénonciation. Celle-ci a été jugée non recevable puisque la situation évoquée ne relevait pas du mandat conféré par la Loi.



## ANNEXE VI – PLAINTES LIÉES AU PLAN DE LUTTE CONTRE L’INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

La Loi sur l’instruction publique (LIP) a été modifiée en 2012 afin d’y ajouter, notamment, les obligations suivantes, applicables à toutes les écoles primaires et secondaires :

- Adopter un plan de lutte contre l’intimidation et la violence;
- Prévoir au code de vie de l’école les attitudes et comportements devant être adoptés par l’élève, ainsi que les gestes et échanges proscrits, en tout temps, notamment sur les médias sociaux et lors du transport scolaire;
- Tenir annuellement une activité de formation sur le civisme auprès des élèves en collaboration avec le personnel de l’école.

La LIP prévoit également le rôle que doivent jouer le directeur de l’école ainsi que les autres membres du personnel lors d’un signalement ou d’une plainte concernant une situation d’intimidation ou de violence, auprès des élèves impliqués et auprès de leurs parents.

En 2018-2019, les écoles ont aussi mis en œuvre de nombreuses activités visant à sensibiliser les élèves, à prévenir les actes d’intimidation, à encourager les élèves à dénoncer les gestes dont ils sont témoins et à informer les parents.

Le directeur de l’école doit transmettre au directeur général de la commission scolaire, pour chacune des plaintes relatives à un acte d’intimidation ou de violence dont il est saisi, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui a été effectué. La commission scolaire doit faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l’objet d’une plainte auprès du protecteur de l’élève.

En 2018-2019, sept plaintes ont été rapportées au directeur général. À la connaissance de la CSP, aucune de celles-ci n’a fait l’objet d’une plainte au Protecteur de l’élève. Le Protecteur de l’élève traite les plaintes qu’il reçoit de façon confidentielle et n’informe pas toujours la CSP.

<b>École</b>	<b>Nature de la plainte</b>	<b>Nature des interventions</b>
Du Mont-Bruno	Gestes violents, insultes	<p>Auteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Interdit de contact avec la victime</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Rencontre avec la direction et la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Échange avec la policière communautaire</li> </ul>
Du Mont-Bruno	Propos sur les réseaux sociaux et auprès d'autres élèves, exclusion sociale	<p>Auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Rencontre avec la direction et la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Échange avec la policière communautaire</li> <li>— Lettre d'excuse</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Rencontre avec la direction et la technicienne en éducation spécialisée</li> </ul>
Polybel	Rejet, moqueries, gestes violents, insultes	<p>Auteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Rencontre avec la direction</li> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Suspension</li> <li>— Rencontre avec la policière communautaire</li> <li>— Lettre d'excuse</li> <li>— Suivi avec la technicienne en éducation spécialisée</li> </ul>

<b>École</b>	<b>Nature de la plainte</b>	<b>Nature des interventions</b>
Polybel	Menaces	<p>Auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Plainte à la police</li> <li>— Suivi avec la psychologue et la TES</li> <li>— Suspension</li> <li>— Changement d'école</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Suivi avec la psychologue et la TES</li> <li>— Supervision des contacts</li> </ul>
Jeunes-Découvreurs	Bagarre, violence	<p>Auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Suivi avec la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Suspension</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Suivi avec la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Suivi avec la psychologue</li> <li>— Communication avec les parents</li> </ul>
De Mortagne	Menaces, exclusion sociale, propos sur les réseaux sociaux, bris d'un objet personnel	<p>Auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Rencontre avec la direction</li> <li>— Suivis avec la psychoéducatrice</li> <li>— Encadrement des contacts</li> <li>— Déplacement vers un autre groupe</li> <li>— Suspension de certaines activités</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Suivis avec la psychoéducatrice</li> <li>— Rencontre avec la direction</li> </ul>

<b>École</b>	<b>Nature de la plainte</b>	<b>Nature des interventions</b>
Paul VI	Violence	<p>Auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Geste de réparation</li> <li>— Suivi avec la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Suivis avec la psychoéducatrice</li> <li>— Changement de groupe</li> <li>— Surveillance accrue</li> </ul> <p>Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Communication avec les parents</li> <li>— Suivi avec la technicienne en éducation spécialisée</li> <li>— Changement de groupe</li> </ul>